



**COMPTE RENDU IN EXTENSO**  
**1ERE SESSION ORDINAIRE**  
**DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**  
**27 MARS 2019**

**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ**  
**DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CORSE**  
**PAR MME JOSIANE CHEVALIER,**  
**PRÉFÈTE DE CORSE**



# COLLECTIVITÉ DE CORSE

## ASSEMBLÉE DE CORSE

1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RÉUNION DU 27 MARS 2019

1<sup>ma</sup> SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
U 27 DI FERRAGHJU DI U 2019

**S O M M A I R E / S U M M À R I U**  
**JOURNÉE DU MERCREDI 27 MARS 2019**  
**GHORNU DI U 27 DI MARZU**  
-----  
**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ**  
**DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CORSE**  
**PAR MME JOSIANE CHEVALIER, PREFETE DE CORSE**

Mme Laura-Maria POLI, secrétaire de séance, appel nominal des 6  
conseillers

### DISCOURS D'OUVERTURE

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse 6  
M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse 9  
Mme Josiane CHEVALIER, préfète de Corse 16

### SEANCE DES QUESTIONS A MME LA PREFETE

**Question posée par le groupe "Femu A Corsica" : Stratégie de 24**  
**l'État en Corse**  
M. Hyacinthe VANNI 24  
Réponse de Mme la préfète de Corse 26

<b>Question posée par Monsieur Petr'Antone TOMASI, pour le groupe "Corsica libera" : Politique générale</b>	28
M. Petr'Antone TOMASI	28
Réponse de Mme la préfète de Corse	30
<b>Question posée par Monsieur Pierre POLI, pour le groupe "Partitu di a Nazione corsa" : Devenir de la réserve territoriale</b>	32
M. Pierre POLI	32
Réponse de Mme la préfète de Corse	34
<b>Question posée par M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : Energie</b>	35
M. Jean-Martin MONDOLONI	35
Réponse de Mme la préfète de Corse	36
<b>Question posée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : Financements des collectivités locales</b>	38
M. Jean-Charles ORSUCCI	38
Réponse de Mme la préfète de Corse	40
<b>Question posée par le groupe « La Corse dans la République » : Mesures fiscales spécifiques à la Corse</b>	43
Mme Valérie BOZZI	43
Réponse de Mme la préfète de Corse	45
<b>Question posée par le groupe « Femu a Corsica » : Système éducatif et langue corse</b>	47
M. Romain COLONNA	47
Réponse de Mme la préfète de Corse	48
<b>Question posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe « Corsica libera » : Espaces stratégiques agricoles</b>	50
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	50
Réponse de Mme la préfète de Corse	52
<b>Question posée par le groupe «Partitu di a Nazione corsa» : Le rôle de l'Etat en Corse et problématiques liées au contrôle de légalité</b>	54
Mme Julia TIBERI	54
Réponse de Mme la préfète de Corse	56

<b>Question posée par M. Xavier LACOMBE pour le groupe « Per l'Avvene » : Concours de l'Etat au développement de la Corse</b>	58
M. Xavier LACOMBE	58
Réponse de Mme la préfète de Corse	60
<b>Question posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, pour le groupe « Andà per Dumane » : Urbanisme en Corse.</b>	62
Mme Marie-Hélène PADOVANI	62
Réponse de Mme la préfète de Corse	64
<b>Question posée par le groupe « La Corse dans la République » : Conciliation de la préservation de l'environnement et de l'activité économique sur les plages.</b>	66
Mme Stéphanie GRIMALDI	66
Réponse de Mme la préfète de Corse	67
<b>Question posée par M. Guy ARMANET au nom du groupe « Femu a Corsica » : Moyens aériens de lutte contre les incendies.</b>	70
M. Guy ARMANET	70
Réponse de Mme la préfète de Corse	71
<b>Question posée par Mme Laura-Maria POLI au nom du groupe « Corsica libera » : Charte pour l'emploi local.</b>	74
Mme Laura Maria POLI	74
Réponse de Mme la préfète de Corse	76
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	78
Mme la préfète de Corse, en réponse	78
M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	79
M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	80
<b>Question posée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : La précarité en Corse ».</b>	81
Mme Danielle ANTONINI	81
Réponse de Mme la préfète de Corse	83

**INTERVENTIONS DE CONCLUSION AU DEBAT**

Mme Josiane CHEVALIER, préfète de Corse	86
M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	87
M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	89

**Ouverture de la séance à 14h30.****Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos places.

A ringrazià vi. Emu da fà l'appellu.

**Mme Laura FURIOLI**, secrétaire de séance procède à l'appel nominal des conseillers.

**DISCOURS D'OUVERTURE****Le Président TALAMONI**

A rigrazià vi. Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse et  
du Conseil exécutif,  
Madame la Préfète,

Nous nous apprêtons à échanger sur nombre de sujets qui intéressent la Corse et les Corses et nous avons la volonté de le faire en toute franchise, dans le respect des règles de la courtoisie, laquelle a toujours régné dans cet hémicycle, et empreints de ce sens de l'hospitalité qui est consubstantiel à notre culture.

Rassurez-vous, Madame la Préfète, les interpellations qui vous seront adressées ici seront moins agressives que celles dont ont fait l'objet, il y a quelques jours au Palais Bourbon, les membres du gouvernement que vous représentez. C'est sans doute que la Corse a une tradition démocratique et parlementaire enracinée depuis plus longtemps.

Pour autant, nous nous devons (et nous devons à nos compatriotes qui nous ont fait confiance) de dire clairement que le sort fait à la Corse par l'État dont vous êtes l'envoyée dans l'île, n'est pas acceptable.

En 2015, puis en 2017, à la majorité absolue, les Corses ont confié les clés de leurs plus hautes institutions à une liste porteuse d'un projet ouvertement national. Ce faisant, sauf à imaginer qu'ils ne connaissaient pas le sens des mots, ils ont affirmé que la Corse n'était pas une simple circonscription administrative mais bien une nation. Cette réalité peut d'autant moins être niée par Paris que selon la tradition juridique et politique française elle-même, le critère de l'existence d'une nation réside dans la volonté politique de ses membres, le fameux « plébiscite de tous les jours » d'Ernest RENAN.

En Corse, ce plébiscite quotidien et implicite a non seulement été effectué depuis plus de trois ans mais, de surcroît, il a été dans le même temps vérifié à trois reprises de façon formelle par le suffrage universel, à l'occasion des élections territoriales et législatives.

Aussi, qualifier les élus qui sont devant vous d'élus locaux, comme le fait d'une façon quelque peu obsessionnelle le président de la République française, relève d'un aveuglement obstiné. À travers un tel comportement, la France n'est pas fidèle aux principes qu'elle prétend enseigner au reste du monde.

De même, l'État français ignore de façon méprisante, tous les aspects (sans exception aucune) du projet politique et sociétal que nous portons et pour lequel nous avons été mandatés : la langue, la terre, l'emploi, la justice sociale, le sort des prisonniers et des recherchés, ce qui constitue un insupportable déni de démocratie.

Par une telle attitude, la France bafoue les principes qu'elle professe pour les autres.

Le même État, face aux revendications légitimes des collectifs citoyens, répond en Corse comme dans l'hexagone par la répression. Nous en voulons pour preuve les arrestations de « gilets jaunes » dans la région bastiaise la semaine dernière. Ici encore, la France se montre peu fidèle aux principes affichés de « liberté », d'« égalité » et de « fraternité ».

Un autre exemple : des prisonniers, en l'occurrence ceux condamnés dans le cadre de l'« affaire ERIGNAC », se voient refuser leur rapprochement en Corse et, ce, au mépris de la justice et du droit. Il est évident pour tous qu'il existe, depuis des années, une règle non écrite s'appliquant spécialement à ces personnes. Vous ne l'ignorez pas, on apprend aux étudiants, dès la première année de faculté, que la règle de droit est générale et impersonnelle. En l'espèce, la France viole donc les

principes républicains les mieux établis, quelle que soit du reste la république dont il s'agit.

Madame la Préfète, vous aurez, dans quelques instants, l'occasion de répondre à des questions plus techniques mais je ne peux pour ma part réduire vos fonctions à une responsabilité administrative car ce serait aussi injuste que de cantonner les élus ici présents à un rôle de simple gestion.

Vous êtes une préfète éminemment politique, davantage sans doute que vos prédécesseurs. Ce que montre à suffisance votre activité soutenue à cet égard, y compris, souvent, dans les domaines de compétence de la Collectivité de Corse.

Je vous parle donc de politique.

Tout est sans doute encore possible si Paris comprend enfin qu'il est temps de changer de stratégie et de passer de l'indifférence méprisante à un dialogue constructif. La France à laquelle nous voulons parler, quel que soit le niveau hiérarchique de nos interlocuteurs (qu'il s'agisse d'une préfète ou d'un ministre), c'est une France respectueuse des principes universels qu'elle prétend souvent incarner. La France de Victor SCHOELCHER, de Pierre MENDÈS FRANCE, de Michel ROCARD.

Pour notre part, nous avons prêté serment l'an dernier en ce lieu sacré de la démocratie corse. Et nous l'avons fait sur un texte historique et d'une permanente actualité : le préambule de la Constitution de Paoli de 1755. Ce fut une manière d'affirmer que, pour notre majorité, ce texte conserve sa valeur politique et juridique. Qu'il demeure, comme disent les juristes, de droit positif.

Et que trouve-t-on donc dans ce préambule ?

Tout d'abord, le concept de « nation » au sens moderne du terme, à savoir une communauté humaine dotée d'une volonté politique opératrice d'un destin commun.

Ensuite, le droit au bonheur, notion que l'on retrouvera quelques années plus tard en France, sous la plume de Saint-Just, et en Amérique, dans les textes fondateurs.

Enfin, le droit des peuples, et singulièrement du peuple corse, à l'autodétermination. Je cite : « ...le peuple corse, légitimement maître de lui-même. »



Si l'ordre constitutionnel français conduit le Président MACRON à considérer les membres de l'Assemblée de Corse comme des élus locaux, l'ordre constitutionnel fondé en 1755, et auquel nous n'avons jamais renoncé, les institue en élus de la nation.

C'est à cette nation que Paris doit répondre, en engageant une démarche politique de dialogue, laquelle ne peut se fonder que sur la reconnaissance et le respect réciproque.

Madame la Préfète, vous l'avez compris, vous êtes pour nous la représentante d'une légalité transitoire. C'est à ce titre que nous nous apprêtons à vous entendre.

Je vous remercie.

U presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

### **Le Président SIMEONI**

Vi ringraziau.

O Sgiò Presidente di l'Assemblea di Corsica, Signora Prefetta,

Signora Prefetta, siate i benvinuti à a Cullettività di Corsica ; istituzione depositaria è guardiana di l'interessi cullettivi, materiali è murali, di u populu corsu.

M. le Président de l'Assemblée de Corse,  
Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers exécutifs,  
Mmes et MM. les élus,  
Chers collègues, Chers amis,

Mme la Préfète,

Je disais donc en langue corse : soyez la bienvenue et, bien évidemment, ceux qui vous accompagnent dans cet hémicycle, devant cette institution qui est la dépositaire et la gardienne des intérêts collectifs, matériels et moraux du peuple corse.

Soyez la bienvenue dans cet hémicycle, qui est le lieu à la fois géométrique, symbolique, institutionnel de la vie démocratique des institutions corses.

Vous êtes ici donc sur le fondement des dispositions combinées des articles L.4422-39 et L.4422-40 qui prévoient que le représentant de l'État peut, à la demande du président de l'Assemblée de Corse, venir présenter un rapport d'activité des services de l'État et, également, répondre à un certain nombre de questions qui seront posées par les élus de l'Assemblée de Corse.

Votre présence répond donc à un double principe : celui de la transparence de l'action publique, mais également celui de la logique de dialogue entre la Collectivité et l'État.

Votre présence ici et votre intervention revêtiront donc, dans un premier temps, un caractère technique.

À ce titre, les services de la Collectivité de Corse, placés sous mon autorité, et les vôtres travaillent au quotidien dans l'île pour essayer, tantôt dans le domaine de nos compétences propres, tantôt dans celui des compétences partagées ou complémentaires, d'être le plus efficace possible au service de la permanence de l'action publique

Il est important que nous puissions travailler dans un cadre de respect et de confiance réciproques.

Nous nous attachons, dans ce cadre, l'un et l'autre, à faire respecter le périmètre de nos prérogatives respectives, et à rechercher les points d'équilibre qui nous semblent être en conformité avec les objectifs que chacun d'entre nous deux considère comme légitimes :

- les vôtres, sont ceux définis par la feuille de route qui vous a été fixée par le président de la République et le Premier ministre ;
- les miens, et ceux du Conseil exécutif de Corse, comme de l'ensemble de la majorité territoriale, procèdent du mandat qui nous a été confié par le suffrage universel et par la volonté très largement majoritaire du peuple corse.

Alors, sur cet aspect technique, que puis-je dire en forme de brève synthèse, en amont du débat qui va se tenir dans quelques minutes devant l'Assemblée de Corse ?

D'abord, bien sûr, rendre hommage à vos qualités personnelles. Vous êtes, Madame la Préfète, une femme d'action, mais aussi une

interlocutrice disponible, avec nous, comme avec l'ensemble de celles et ceux qui vous sollicitent à titre individuel ou collectif.

Il serait également injuste de ma part de ne pas évoquer votre engagement dans des dossiers importants.

Citons par exemple, la mise en œuvre des crédits restant à programmer au titre du PEI, ou encore la recherche d'un partenariat fort et loyal avec la Collectivité de Corse dans le dossier essentiel des déchets, malgré, cher François, les stratégies assumées ou souterraines de certains visant à faire échouer le plan voté par la Collectivité de Corse.

Enfin, et cela est désormais de notoriété publique, vous êtes une préfète de terrain, désireuse de rappeler en permanence l'importance du rôle de l'État et d'être la gardienne sourcilleuse de ses prérogatives.

Certains considèrent d'ailleurs que vous allez quelquefois au-delà de celles-ci, au risque d'empiéter, par exemple, sur celles de la Collectivité de Corse.

Mais ceci n'aurait finalement qu'une importance très relative, puisque, comme vous nous le dites toujours en souriant, et vous le dites à chacun de vos interlocuteurs : « Je ne fais pas de politique ».

La qualité de nos relations m'autorise à vous dire que, sur ce dernier point, personne ne croit à vos paroles.

Et d'ailleurs, y croyez-vous vous-même ?...

Nous savons, en effet, tous ici, vous-même, ceux qui vous accompagnent, nous, les médias qui retransmettent nos échanges, les Corses d'ici et de la diaspora, toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à la situation corse, y compris en Europe, que notre débat d'aujourd'hui est un débat politique, avant tout politique et fondamentalement politique.

C'est d'abord la logique de nos institutions qui le veut.

Vous savez que nous avons, le président de l'Assemblée de Corse et moi-même, d'excellentes relations personnelles et des liens de travail denses et fructueux avec nos collègues, présidents notamment des régions de France.

Mais vous savez aussi, Mme la Préfète, que vous n'êtes pas ici dans un conseil régional.

Vous êtes devant le Conseil exécutif de Corse, vous êtes devant l'Assemblée de Corse, deux organes, le premier exécutif, le deuxième délibératif, d'une institution née en 1982, et qui est le fruit d'un combat de deux décennies.

Un combat qui a quand même conduit, il faut le rappeler, à l'adoption du Statut particulier de la Corse, à la réouverture de l'Université de Corse, à la création de médias publics insulaires, à la première loi d'amnistie conduisant ainsi, de facto, à la reconnaissance, par le législateur français, de la notion de « prisonnier politique » telle que nous la définissons.

Et aussi, et je voulais vous le dire, cette fois-ci de façon un peu plus solennelle, une institution devant laquelle s'est exprimé, le 13 juin 1983, le président de la République de l'époque dans les termes suivants :

*« Votre Assemblée, devant laquelle j'ai l'honneur de me trouver, est une Assemblée originale. Pourquoi ? Parce qu'un premier principe anime mon action et animera mon discours : la Corse doit être elle-même. Je le répète : la Corse doit être elle-même. Et, dans une démocratie, quel est le meilleur moyen de s'affirmer soi-même sinon un peuple, des élections, des élus, des compétences et des pouvoirs. Je ne sais quel élément ajouter à la définition. On ne peut a priori considérer que la meilleure façon de représenter ce peuple corse, ce serait autre chose que le suffrage universel ».*

Nous sommes aujourd'hui, trente-six ans après !

Trente-six longues années, trente-six années douloureuses qui ont aussi marqué le chemin de cette île vers la résilience, la démocratie et l'émancipation, au prix de multiples drames et épreuves, de part et d'autre.

Je ne reviens pas sur le contexte politique, mais je dirai fortement que tous les feux devraient être au vert pour engager un véritable dialogue, tourner définitivement la page de la logique de conflit et construire ensemble le développement économique, social, culturel de cette île, et de toutes celles et ceux qui se sentent partie prenante de son destin.

Notre part de responsabilité est immense.

Les Corses, et singulièrement les forces politiques et sociales qui se revendiquent, comme les nôtres, d'un idéal d'émancipation et de solidarité, se doivent de s'engager pour une société apaisée, généreuse, respectueuse de l'éthique et du droit, et cette société-là ne se construit pas par procuration.

Mais aussi l'État, qui a aujourd'hui les clés du déblocage de la situation.

Las !

Là où François MITTERRAND affirmait en 1983, et ce sont ces propres paroles, que la meilleure façon de représenter le peuple corse est le suffrage universel, Emmanuel MACRON soutient, trente-six ans après, en 2019, que le peuple corse n'existe pas et que le suffrage universel, qui nous a élus avec un score sans précédent de 56 % des suffrages exprimés, ne sera pas pris en compte.

Ainsi, et par exemple, 56% des Corses qui ont voté pour une autonomie de plein droit et de plein exercice, cela ne compte pas, cela ne sera pas pris en compte, ni aujourd'hui, ni demain.

Une attitude qui fait sinistrement écho aux paroles de LIBER BOU avant l'affaire d'Aleria : « Même deux-cent mille Corses autonomistes ne feront pas changer la Constitution ».

Au nom de quelle vision conservatrice et rétrograde interdirait-on à la Corse de bénéficier d'un statut d'autonomie qui est la règle dans la quasi-totalité des îles de Méditerranée et de l'Union européenne à caractéristiques équivalentes ?

Vous me direz, Mme la Préfète, cette question ne relève pas de votre compétence et il vaudrait mieux la poser au Président MACRON.

Cela tombe bien, il va venir en Corse, à Sampolu et à Cuzzà, dans huit jours.

Malheureusement, dans l'échange tel qu'il est prévu au moment où nous parlons, il n'y aura pas de place pour ce type de questions, et pas de place non plus pour les éventuelles réponses.

Comme il n'y aura pas de place pour les questions et les réponses relatives à des problèmes perçus comme essentiels par tous les Corses :

Par exemple, la prise en compte de la résolution solennelle votée ici-même le mois dernier, les travaux de la Conférence sociale sur la fiscalité du carburant.

Par exemple, la prise en compte du statut île-montagne consacré par la loi depuis le 29 décembre 2016, avec ses déclinaisons concrètes dans le domaine de l'implantation des services publics ou des établissements d'enseignement.

Par exemple, le plan exceptionnel en faveur de la mise à niveau des infrastructures publiques de santé, voté à l'unanimité en son principe par l'Assemblée de Corse.

Par exemple, le soutien à une agriculture de production, au moment où l'État a choisi de rester seul compétent sur la gestion du premier pilier de la PAC.

Quid également de la politique d'ensemble de l'État en matière de protection des espaces stratégiques agricoles et de lutte contre la spéculation ?

Quid de la place de la langue corse dans le système éducatif, dans la société, dans la valorisation des compétences, l'emploi ?

Quid du plan de mise à niveau des infrastructures sportives promis de façon solennelle par M. le ministre BRAILLARD, au nom de la République, au moment de la cérémonie d'hommage aux victimes de la catastrophe de Furiani du 5 mai 2016, passé à la trappe depuis ?

Quid du statut fiscal et social attendu par les entreprises, les salariés, les territoires de montagne, les quartiers urbains à soutenir, dont M. Bruno Le MAIRE avait validé le principe ?

Quid des engagements de l'État, en matière de soutien à l'objectif d'autonomie énergétique ?

Qui du soutien, à la demande unanime des îles de l'Union européenne, de prise en compte de l'insularité dans les futures politiques publiques ?

Quid, enfin, de l'application intégrale et loyale du droit français et européen en matière de rapprochement familial pour tous les prisonniers politiques, sans exception, et de la mise à l'agenda des discussions

politiques de l'ensemble des problématiques (type Fijait et condamnations pécuniaires) ?

Sans doute, et je termine, me répondrez-vous, Madame la Préfète, que ce n'est ni le lieu, ni le moment, d'aborder ces questions.

C'est, d'ailleurs, ce qui nous a été dit jusqu'à aujourd'hui par M. Edouard PHILIPPE, par Mme Jacqueline GOURAULT, par M. Gérard COLLOMB, j'en oublie certainement quelques-uns, et ils m'excuseront s'ils nous écoutent,... ce qui m'étonnerait...

Et également enfin, et cela nous a été dit malheureusement par le président de la République lui-même, lors de sa venue en Corse les 6 et 7 février 2018, je regrette, et je le dis publiquement, que ce soit, au moins jusqu'au moment où nous parlons, la même fin de non-recevoir qui nous soit opposée pour le rendez-vous prévu le 4 avril à Cuzzà.

En fait, ce n'est jamais ni le lieu, ni le moment.

Et comme M. le président de l'Assemblée de Corse et moi-même sommes avocats de profession, cela me fait penser à la phrase du président de la Cour d'assises, Albert DELEGORGUE, qui écartait systématiquement toute interpellation gênante pour les accusateurs du capitaine DREYFUS en disant : « La question ne sera pas posée ! ».

Il est vrai que les questions purent, ainsi, être durablement évitées.

Mais cela n'empêcha pas, pour autant, la vérité d'éclater à la fin, et l'innocence de DREYFUS d'être, et c'est heureux, reconnue.

Je termine, Madame la Préfète.

Il y a urgence, urgence absolue à définir, entre la Corse et l'État, un cadre de dialogue où toutes les questions (toutes les questions) pourront être abordées et traitées.

La situation actuelle va nous conduire à l'impasse et à la régression.

Il est plus que temps de redresser la barre et de changer de cap.

Si vous ne deviez conserver que quelques mots de mon intervention d'aujourd'hui, je vous demanderais de retenir et de transmettre ceux-là.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Madame la Préfète, vous avez la parole.

**Mme la Préfète de Corse**

Monsieur le Président de l'Assemblée, je vous remercie pour cette invitation qui fait suite au rapport d'activité que j'ai fait parvenir à chacun d'entre vous.

Je vous remercie aussi, Monsieur le Président de l'Assemblée, d'avoir eu l'élégance de me transmettre avant cette séance, les questions.

C'est un exercice inédit parce qu'il s'inscrit dans la nouvelle logique institutionnelle et vous me permettez, à cet égard, de saluer tout particulièrement le président du Conseil exécutif de Corse avec qui il est très agréable de travailler, ainsi qu'avec ses équipes, vous l'avez souligné, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Vous me permettez aussi de saluer tout particulièrement les présidents d'agences et offices que je vois très régulièrement. Je ne vais peut-être pas les citer, parce que je risquerais d'en oublier mais, en tous les cas, je dois dire que c'est aussi très agréable de travailler avec vous.

Mesdames et Messieurs les Conseillers territoriaux,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord bien sûr, de ma place, rappeler le cadre légal qui m'amène là, aujourd'hui.

M. le Président du Conseil exécutif, on n'est peut-être pas tout à fait d'accord sur l'article du Code général des collectivités territoriales : moi j'avais noté que c'était l'article 3121-26 créé par la loi du 24 février 1996, mais on se mettra rapidement d'accord pour savoir quelle est la bonne référence juridique... En tous les cas, l'essentiel c'est le contenu.



Cet article prévoit que, chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département. En l'occurrence, ici, on s'est adapté au principe de la nouvelle collectivité.

Donc, c'est un document de synthèse qui concerne les deux départements, de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, et également toute la partie régionale, comme vous avez pu le constater.

Ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du représentant de l'État, et comme vous le savez, les pratiques sont très différentes d'un territoire à l'autre.

Préférant le dialogue direct, j'ai immédiatement accepté l'invitation du président de l'Assemblée.

C'est aussi l'occasion de vous dire la considération et le respect que j'ai pour l'Assemblée de Corse et pour l'Exécutif. Chaque légitimité, la vôtre comme la mienne, mérite le respect.

Alors j'ai souhaité aussi illustrer ce rapport par son volet partenarial, et je vais avoir l'occasion de vous remettre une clé USB qui vous permettra de visionner un film que j'ai préparé avec mes services ; mes services que j'ai souhaité réunir ce matin pour les remercier puisque si j'ai pu vous transmettre ce rapport d'activité, si j'ai pu construire ce film, c'est grâce à eux, grâce à leur engagement pour cet exercice, je le redis, qui est un exercice inédit. Et j'ai voulu insister sur le fait qu'ensemble, on va toujours beaucoup plus loin.

On va beaucoup plus loin, également, avec les acteurs qui ont été mis en scène dans ce film, une diversité d'acteurs de la Corse qui expriment des attentes dans différents secteurs d'activités. Ce sont aussi des personnes qui font avancer la Corse dans tous les domaines (maires, chefs d'entreprises, agriculteurs, associations) et trois messages en ressortent :

- la nécessité de protéger notre bien commun (sécurité, environnement, urbanisme),
- le besoin de faire vivre les solidarités,
- l'intérêt de construire ensemble notre avenir.

Je voudrais, ensuite, évoquer devant vous, en écho aux propos de Messieurs les présidents, ma conception du rôle de préfet en Corse. Cela me semble indispensable, au regard de certaines interrogations que vous

avez exprimées, Messieurs les Présidents, sur ma façon de pratiquer ce métier.

Ce métier, j'ai eu la chance de commencer à l'apprendre dans le Tarn. Mon premier poste. Comme vous savez, le Tarn, c'est la terre de JAURÈS qui a défendu les causes du peuple. Parmi tous ses discours, il en est un célèbre, c'est celui à la jeunesse, prononcé à Albi en 1903.

J'ai retenu quelques phrases qui sont devenues mon crédo :

*« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire.  
Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel. »*

Vous avez donc devant vous une préfète et pour beaucoup d'entre vous, un préfet a pour mission de mettre en œuvre, et certains pensent pour imposer des politiques conçues par l'État central.

C'est vrai, mais un préfet en Corse, il ne faut surtout pas que cela ne soit que cela.

En effet, ici plus qu'ailleurs, il faut partir de l'identité de la Corse et des attentes souvent exigeantes, parfois contradictoires, mais aussi très souvent justifiées, des habitants de l'île. Ceux-ci exigent du préfet et des services de l'État, qu'ils sachent s'adapter et adapter leur action à ce contexte spécifique.

Dans cet esprit, je veux dire ici, devant les représentants des Corses, les Corses qui nous regardent et qui attendent beaucoup de nous, que j'ai plusieurs principes que je demande aux services de l'État de mettre en œuvre au quotidien :

- D'avoir une stratégie et de s'y tenir dans le domaine régalién et de l'expliquer : c'est le cas pour le domaine public maritime, on aura l'occasion d'y revenir, c'est le cas pour les contrôles agricoles, n'est-ce pas M. le Président de l'ODARC, pour lesquels j'ai souhaité défendre ceux qui sont majoritaires et qui veulent une agriculture prospère.

- De mettre en œuvre, avec le souci premier du partenariat sans réserve, avec tous les acteurs qui ont des compétences et une légitimité pour le faire, les politiques d'aménagement.

Je veux un État proche, à l'écoute, innovant, donc qui est sur le terrain, M. le Président du Conseil exécutif, au quotidien, au contact.

Un État qui communique pour rendre compte de son action aux habitants.

Un État qui est en mode solution.

Un État qui privilégie le droit à la différenciation, plutôt que la mise en œuvre tatillonne des règlements et des procédures.

C'est ma conception du rôle de l'État, et de son utilité, que j'ai voulu vous présenter à travers le rapport d'activité et à travers le film que vous pourrez découvrir.

Et pour terminer cette intervention liminaire, je reviendrai sur ma feuille de route issue du discours de Bastia du 7 février 2018, que je mets en œuvre, en effet, avec volontarisme, avec engagement, avec enthousiasme, mais surtout avec sincérité.

Avant la prochaine venue du président de la République, vous l'avez évoqué, qui viendra, comme dans les autres régions, dialoguer avec les maires, il me semble important de dresser rapidement devant vous ce qui a été accompli en une année.

Je me contenterai d'évoquer six points principaux :

**1<sup>er</sup> point : les mesures fiscales.**

Des mesures concrètes ont été inscrites en loi de finances 2019, suite au rapport de l'Inspection générale des finances. L'instauration immédiate d'une zone de développement prioritaire pour doper la création d'entreprises en Corse en les exonérant totalement d'imposition sur les bénéficiaires pendant deux années, puis dégressivement, les trois années suivantes, aux côtés d'autres exonérations en matière de taxe et de cotisations foncières.

L'élévation, de 30 à 50 % du crédit impôt recherche, et de 20 à 40 % du crédit d'impôt innovation.

La Commission européenne, pour ces deux taux, doit donner son feu vert, vous le savez, et la réponse devrait être connue d'ici juin.

**2<sup>ème</sup> point : des moyens substantiels pour la formation et la jeunesse**, et je sais combien vous y êtes attentifs.

Cela se traduit, là-aussi, par différents types de mesures.

Dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, j'ai signé avec vous, M. le Président du Conseil exécutif, une convention d'amorçage en août 2018.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences doté de 28,5 M€ par l'État, sur la période 2019-2022, doit permettre de transformer en profondeur l'appareil de formation de l'île.

J'évoquerai aussi l'initiative pour l'emploi des jeunes dédiée à l'accompagnement des jeunes sans solution et dotée de 500 000 €. Votre collectivité a accepté que sa gestion soit confiée à la DIRRECTE.

Je mentionnerai aussi, bien sûr, les quarante nouveaux postes pour l'Université de Corse afin d'accompagner le développement de l'enseignement et de la recherche. Nous devrions signer prochainement, avec le président du Conseil exécutif, le président de l'Université et la rectrice, cette convention. C'est un arbitrage très favorable pour la Corse.

Je soulignerai enfin, dans ce chapitre, la dotation historique de postes pour l'enseignement du premier degré, soit cinquante-cinq postes pour l'Académie de Corse, alors que l'effectif reste stable : vingt-neuf pour la Haute-Corse, vingt-six pour la Corse-du-Sud. Aucune classe ne sera fermée.

### **Troisième point : les politiques d'aménagement du territoire.**

Des moyens nouveaux pour Bastia, au titre de l'ANRU, soit 11 M€ pour mettre en place le projet défendu par les élus locaux, de démolition et de reconstruction de quatre-vingt-quatorze logements.

Pour Ajaccio et Bastia, la prise en compte des deux villes, au titre des opérations « cœur de ville », et à Bastia, M. le Président du Conseil exécutif, comment ne pas citer le déblocage des dossiers de désamiantage du collège de Montesoro auquel vous teniez tant avec le maire de Bastia.

À Ajaccio, la presse évoquait ce matin, le déblocage de 3 M€ pour la maison d'arrêt et deux sujets structurants pour la Corse : la téléphonie mobile et le numérique.

Le new deal, en bon français, pour améliorer la couverture en téléphonie mobile. Suite à l'accord conclu entre l'État et les opérateurs de téléphonie mobile, a été institué en Corse un groupe de travail pour identifier les sites à équiper en priorité. Huit zones à couvrir ont fait l'objet d'un arrêté en juillet 2018 et les opérateurs disposent d'un délai de vingt-quatre mois pour réaliser ces opérations.

Pour 2019, la Corse a une dotation de vingt-et-un sites et avec vous, M. le Président, nous avons donc fait remonter l'identification de vingt-et-un sites.

Ensuite, la couverture numérique du territoire.

Sur les réseaux fixes, comme vous le savez, l'État participe très largement au projet, à travers le fonds de solidarité numérique du plan France très haut débit, à hauteur de 28 M€ et le PEI pour 21 M€.

Très attendus des habitants, des entreprises, ces deux sujets apporteront une réelle plus-value pour la structuration du territoire.

#### **Quatrième point : la santé et la solidarité.**

Vous me permettez, tout d'abord, de citer le remarquable travail de l'association INSEME, qui célébrera ses dix ans le 13 avril prochain.

La ministre de la santé, Mme GOURAULT l'a annoncé, vient de faire connaître son accord pour la prise en charge du deuxième parent, pour accompagner les enfants qui doivent aller se faire soigner sur le Continent. Et ce matin, j'ai eu confirmation de la procédure technique pour que cet engagement soit tenu dès 2019.

J'évoquerai, bien sûr, la situation de la clinique de l'Ospedale, un établissement indispensable pour l'offre de soin dans le sud Corse. Il est désormais acquis, cela a été arbitré, que 3,5 M€ seront octroyés, de façon pérenne, pour l'offre de santé publique de ce secteur.

De même qu'il est acquis pour l'hôpital d'Ajaccio, que les moyens nécessaires pour le déménagement, à savoir l'équipement, seront bien prévus.

Il est également étudié, pour ce site, le plan de financement pour le bâtiment Eugénie, qui concerne les personnes âgées.

Et s'agissant de l'hôpital de Bastia, sa situation est étudiée après le financement de la première tranche, dans le cadre d'un plan global.

Toujours au titre de la santé et de la solidarité, je rappelle que la Corse a été sélectionnée, après une candidature conjointe ARS/Collectivité, pour participer à la démarche « Territoires 100 % inclusifs ».

**Cinquième point : les avancées en matière environnementale.**

En novembre dernier, deux dossiers ont significativement avancé grâce à notre partenariat commun et à l'accompagnement des services de l'État. La charte du PNR a été approuvée par décret. La démarche de l'«Opération grand site» de Bonifacio a reçu l'accord du ministre de RUGY.

**Sixième point** : je terminerai cette présentation en rappelant que **le PEI a été prolongé de deux ans** et que nous avons eu à cœur, avec vous, M. le Président du Conseil exécutif, d'accélérer la programmation, et que les opérateurs nationaux se sont fortement engagés pour la Corse.

Ces opérateurs de l'État, du niveau national, sont là pour soutenir le développement de la Corse.

Comment ne pas citer tous les conventionnements qui se sont succédé en 2018 avec BUSINESS France, pour renforcer l'export et les investissements internationaux ; avec l'ANSSI pour protéger les systèmes d'information ; avec la Banque des territoires pour soutenir les projets dans les territoires ruraux ; récemment, avec ATOUT France pour mobiliser France TOURISME sur quatre sites emblématiques de la Corse ; des appels à projets régionaux portés par BPI France, à hauteur de 2 M€.

Enfin, le Conseil national de l'industrie a retenu Ajaccio et Bastia parmi les cent vingt-quatre territoires labellisés « territoires d'industrie », et je sais que votre Assemblée va examiner un rapport en ce sens.

Il ne s'agit que d'illustrer, par l'exemple, une volonté, une volonté déterminée de l'État pour favoriser le développement de la Corse.

Et je suis maintenant, à votre entière disposition pour répondre à vos questions que je sais nombreuses.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète.

Donc, nous allons passer aux questions des groupes.

**SEANCE DE QUESTIONS A MME LA PREFETE****Le Président TALAMONI**

Le premier groupe politique à s'exprimer sera le groupe « Femu a Corsica », groupe de la majorité. La question a trait à la stratégie de l'État en Corse et c'est le président du groupe, M. Hyacinthe VANNI, qui va la poser.

Vous avez la parole, cher collègue.

**Question posée par le groupe “Femu A Corsica” : Stratégie de l'État en Corse.****M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

Madame la Préfète,

Vous êtes ici, aujourd'hui, devant l'assemblée élue par le peuple Corse, en tant que plus haute représentante de l'État sur l'île désignée par le président de la République.

Nous sommes ici, aujourd'hui, car des milliers de Corses nous ont portés aux responsabilités. À travers un vote massif, de plus de 56 %, ils ont choisi d'écrire une nouvelle page de leur histoire.

Le mandat que nous a confié le peuple Corse nous honore, mais surtout nous engage, car il est le fruit d'un combat politique mené, depuis maintenant près de cinquante ans, par des générations de militantes et de militants qui ont bien souvent sacrifié leur liberté, et parfois même leur vie, pour défendre l'idée que ce peuple existe et qu'il doit être pleinement reconnu dans ses droits.

Le combat que nous menons aujourd'hui, pacifiquement bien sûr, se fonde sur une forte légitimité démocratique et sur des revendications fondamentales : la préservation de notre langue et de notre culture, la lutte contre la dépossession et la spéculation foncière, le droit à vivre dignement sur notre terre, mais aussi la recherche d'une solution politique globale et la



volonté de bâtir la paix, ce qui implique nécessairement la libération des prisonniers politiques.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, nous avons démontré, à plusieurs reprises, que nous étions ouverts au dialogue. Mais quelle a été la réponse de l'État et du gouvernement ? Des fins de non-recevoir, un mépris constant et un refus total d'engager un véritable dialogue politique. Cette attitude méprisante a atteint son paroxysme lors de la visite du Président MACRON, en février 2018, qui n'a été qu'humiliation pour le peuple corse, avec des élus fouillés lors de son discours à l'Alb'oru et avec cette phrase inacceptable : « Cela ne se plaide pas ».

Madame la Préfète, chaque jour, cette attitude fait grandir l'exaspération en Corse, nous avons pu le voir avec certains événements récents. À cet égard, en m'inspirant des mots écrits par Michel ROCARD, je me permets de vous demander une chose : "Ne tuez pas la Paix !". Et pour ne pas tuer la Paix, ne niez pas la Démocratie.

Il y a quelques mois, nous avons, dans cet hémicycle, rendu hommage à un grand homme, Edmond SIMEONI. Il nous appartient, à tous, d'être à la hauteur de ses dernières volontés en bâtissant la paix dans ce pays. Et pour cela, l'État doit faire sa part du chemin.

Aujourd'hui, vous nous présentez un rapport d'activité coloré, rempli d'infographies et d'images. Je vous l'accorde, vous êtes très active sur le terrain, vous êtes une véritable VRP de l'État en Corse, mais derrière cela, qu'y a-t-il de concret, excepté une politique de saupoudrage et une stratégie de communication bien rodée ?

Vous illustrez bien cette volonté de « retour de l'État sur les territoires » voulue par le gouvernement, dans une vision toujours plus jacobine et centralisatrice. Cela ressemble plus à un comportement de gouverneur plutôt qu'à une véritable politique de décentralisation.

Nous n'accepterons pas cette logique infantilisante, pour ne pas dire néocoloniale, car nous savons à quoi elle mène.

Par le passé, l'État n'a jamais vraiment permis à notre île de se développer.

Il est temps, aujourd'hui, de doter la Corse d'un vrai statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice pour que ce pays puisse enfin se développer.

Notre volonté de dialogue reste intacte. Nous continuerons à nous battre sans relâche et nous ne transigerons jamais sur nos fondamentaux : parler et faire vivre notre langue et notre culture ; protéger notre environnement ; développer notre agriculture et nos savoir-faire autour d'un vrai projet de développement économique ; donner de l'espoir et des perspectives à notre jeunesse pour qu'elle puisse vivre et travailler sur sa terre. C'est le pays que nous voulons construire, et nous le construirons.

J'en viens à ma question qui ne s'adresse, bien évidemment, qu'à la représentante de l'Etat :

Aujourd'hui, Mme la Préfète, je ne vous ferai pas l'affront, bien entendu, de vous demander « quand comptez-vous partir ? », mais je vous demanderai :

**Quand comptez-vous respecter le peuple corse ?**  
**Quand comptez-vous entendre ses revendications ?**  
**Quand comptez-vous ouvrir un véritable dialogue serein et apaisé avec ses représentants élus ?**

A ringrazià vi. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à Mme la Préfète.

**Mme la Préfète de Corse**

Monsieur le président de l'Assemblée m'avait promis franchise, courtoisie, sens de l'hospitalité, je vois que votre intervention s'inscrit dans ce cadre.

Vous l'avez bien compris, je n'irai pas sur le terrain du combat, ce n'est pas mon terrain, mon terrain c'est celui de l'apaisement et du dialogue que j'essaie de prôner depuis que je suis arrivée.

Et franchement, ai-je une tête à tuer la paix ? Ai-je une tête à tuer la paix ?

Pensez-vous vraiment que je bafoue la démocratie ?

Moi-aussi, j'ai tenu à rendre hommage à M. Edmond SIMEONI. Il avait pris l'initiative de venir me rencontrer, à l'occasion de ma prise de fonction. Il m'a parlé de ses combats, mais il m'a parlé aussi de la place de la femme dans la société. Je n'oublierai pas cet entretien. Et sa disparition touche d'abord à l'intime et au respect de sa famille.

Quant à la stratégie de l'État, je l'ai expliqué, elle est claire, connue, assumée et j'ai pu en rappeler les principes dans mon introduction.

Je voudrais aussi reprendre un petit extrait du discours, auquel vous faites souvent référence, du président de la République :

*« Demeurer dans le giron de la République, ce n'est pas perdre son âme, ni son identité. C'est justement, aussi, bénéficier de la solidarité nationale et la Corse en bénéficie. »*

Mon rôle, c'est donc de mettre en acte concrètement, et c'est ce que j'ai essayé de démontrer dans que mon introduction, cette volonté de développement.

Je peux citer quelques sujets qui vous parleront, ou du moins qui parleront à certains membres du Conseil exécutif : les déchets, M. le Président de l'Office de l'environnement ; l'appontement St Joseph ; la gestion des crises ; les médiations dans les conflits du travail ; les contrôles pour une meilleure équité sociale, une meilleure justice sociale, et vous y avez fait référence, M. le Président, dans votre propos introductif.

Comment aussi, à cet endroit, ne pas évoquer ce travail collaboratif avec le président du Conseil exécutif et avec les autres présidents d'offices ou d'agences.

Donc, l'État, je vous le redis, s'engage pleinement aux côtés de la Collectivité, qu'il s'agisse du niveau local ou du niveau national.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète.

La question suivante est posée par un autre groupe de la majorité, « Corsica libera » et c'est une question de politique générale. C'est M. Petr'Antone TOMASI, président du groupe, qui va poser cette question.

**Question posée par Monsieur Petr'Antone TOMASI, pour le groupe "Corsica libera" : Politique générale**

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président,

Bonjour, Madame la Préfète.

Je crois que personne ne sera surpris de la teneur de nos échanges. Vous connaissez notre positionnement politique, vous connaissez la tonalité de notre question. Je ne connais pas encore les termes de votre réponse, mais je crois ne pas prendre beaucoup de risques en disant, en anticipant, que vous ne vous éloignerez pas de beaucoup des discours de vos prédécesseurs, des premiers ministres, des présidents de la République que nous avons reçus, y compris dans cet hémicycle, allant de déclarations la main sur le cœur, visant à dire ce que fait l'État pour la Corse (beaucoup, de votre point de vue), en invocation d'une Constitution qui, aujourd'hui, est un élément bloquant, alors même que, y compris pour le régime actuel, celle-ci a été depuis cinquante ans, à plusieurs reprises, amendée, révisée, triturée.

Madame la Préfète, votre audition devant notre Assemblée ne saurait seulement être réduite aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales, pas plus qu'elle ne saurait se limiter, pour nous, à un simple commentaire du rapport d'activités de vos services.

Devant nous, vous représentez l'État français et son exécutif dans la globalité de ses politiques. C'est bien là, la lettre et l'esprit de la loi élaborée par le ministre CHAPTAL, père de la préfectorale, n'est-ce pas ?

Devant vous, les femmes et les hommes qui s'expriment, par-delà la diversité de leurs sensibilités, ne sont pas de simples « élus locaux » mais les représentants d'un peuple qui a le droit à la vie, qui a le droit au respect, qui a le droit au bonheur.

Sur les bancs qui m'entourent, Madame la Préfète, siègent des militants de différentes générations qui revendiquent l'accession de leur pays à la pleine souveraineté, c'est-à-dire à la pleine liberté, c'est-à-dire à

la pleine responsabilité. Ces militants, aujourd'hui élus, assument également, sans ambiguïté, les quatre décennies de conflit qu'a connu la Corse dans toutes ses dimensions. Comme ils assument de la même façon, sans réserve, le processus d'apaisement et la construction d'une solution politique négociée.

Le gouvernement que vous représentez a, face à lui, une situation qu'aucun gouvernement français n'a connu avant lui, pas même le précédent : l'annonce historique du FLNC au bénéfice d'une démilitarisation de l'espace politique, une majorité absolue de Corses ayant validé en connaissance de cause la demande d'un nouveau statut pour la Corse, des délibérations sur des sujets essentiels votées à des majorités absolues, parfois à l'unanimité, sur la langue, le foncier, le statut fiscal et social, la question des prisonniers politiques...

Depuis, maintenant, plus d'un an, l'État oscille entre le mépris assumé et une recentralisation à marche forcée.

Mépris pour les délibérations votées par l'Assemblée de Corse, des grands dossiers de la coofficialité, du statut de résident, au cadre normatif spécifique pour l'académie, du pouvoir législatif à l'amnistie pour les prisonniers politiques, jusqu'à des demandes plus sectorielles : écotaxes, PEI, santé ou menaces de sanctions financières abusives pour les entreprises, syndicats et institutions ayant signé la charte pour l'emploi local.

Madame la Préfète, nous devons vous reconnaître que vous appliquez, à la lettre, la feuille de route du Président MACRON énoncée lors de son discours de l'Alb'oru, je le cite : « Nous devons permettre aux représentants de l'État sur le terrain d'avoir plus de responsabilités, plus de pouvoirs ».

Sur la forme, d'abord, vous vous êtes lancée dans une tournée électorale effrénée, sans que l'on sache tout à fait à quelle élection vous êtes candidate : municipale ? Territoriale ? Européenne ? Peut-être les trois, dans le strict respect du non-cumul des mandats, état de droit oblige, n'est-ce pas ?

Sur le fond, maintenant, la doctrine est claire. Rien pour la Corse en termes de responsabilités nouvelles, tout pour la préfectorale.

J'en veux pour preuve quelques exemples :

Le nouveau plan d'investissement pour la Corse cité au discours de l'Alb'oru : la préfecture ; la politique euro-méditerranéenne : l'État ; l'énergie : la CRE ; la nouvelle agence des territoires, actuellement en débat : la préfecture. L'État partout, y compris sur des compétences reconnues par la loi à notre collectivité.

Dans cet inventaire, Madame la Préfète, nous en oublierions presque les reculs manifestes : perte de la compétence apprentissage au mépris du statut particulier ; réforme du baccalauréat qui minore la place de la langue corse ; manquement à la parole donnée en matière de transferts financiers par la non-inclusion de la dotation de continuité territoriale dans le calcul de la DGD.

Madame la Préfète, à quoi joue l'État français en Corse ?

Au nom de l'État que vous représentez ici, quand comptez-vous appliquer les principes élémentaires de la démocratie ?

Madame la Préfète, avant de vous céder la parole, la vérité me commande de vous dire que nous ne nous berçons pas d'illusions quant au contenu de votre réponse. Mais, à quelques jours de la visite du Président MACRON en Corse, ne vous méprenez pas, ni le déni de réalité, ni la politique des coups de menton, voire des coups de bâton, ne saurait reléguer la question nationale corse aux oubliettes de l'histoire.

Madame la Préfète, pour terminer, notre message s'adressera prioritairement à notre peuple, pour lui dire que nous sommes convaincus que face au blocage actuel, comme nous étions convaincus au plus rude de l'hiver colonial, nous sommes convaincus, avec le poète NERUDA, que le printemps est inexorable et que notre jour viendra.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Donc, la réponse de Madame la Préfète.

**Mme la Préfète de Corse**

Venir ici, devant vous, dans cette Assemblée, pour insister sur la volonté de l'État à travailler au développement de la Corse avec la

Collectivité et les autres acteurs, ce n'est certainement pas du mépris assumé et une recentralisation à marche forcée.

Comment est-il possible d'affirmer qu'il n'y a rien pour la Corse en termes de responsabilité et de moyens de développement ?

En effet, depuis le 1er janvier 2018, la Corse dispose, avec la fusion de la collectivité régionale et des deux départements, d'une collectivité unique avec de larges et fortes compétences, les plus importantes de toutes les collectivités de France métropolitaine, c'est un fait. Et la Collectivité unique a désormais des responsabilités, des leviers que nul autre n'a pu connaître sur l'environnement, les déchets, l'aménagement, l'urbanisme, le logement, le développement économique, la formation professionnelle, les mobilités.

J'applique, en effet, la feuille de route que le président de la République a tracée le 7 février dernier. C'est mon rôle et je dois dire que vos esprits chagrins qui pourraient contester le bilan que j'ai fait, je dirais qu'en tant que préfète de Corse, j'ai de la chance d'avoir, avec ce discours, des orientations précises.

J'en rends compte toutes les six semaines, dans le cadre d'une revue de projet que préside Mme GOURAULT, au gouvernement. J'y obtiens le soutien nécessaire pour faire avancer les dossiers. Et vous voyez, c'est cela à quoi je suis candidate, à faire avancer les dossiers pour la Corse, pour les Corses. Et je crois que nous avons été entendus sur des dossiers essentiels qui concernent le quotidien des Corses. J'en veux pour preuve, notamment, la santé, mais je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai cité en introduction.

C'est mon souci premier de faire avancer les dossiers pour le quotidien des Corses et je ne suis pas une femme de discours, ni de palabres. Je suis une femme dans l'action, au bénéfice des Corses au quotidien.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète.

Donc, la question suivante va être posée au nom du groupe « Partitu di a Nazione corsa ». Cette question concerne le devenir de la réserve territoriale. C'est le président, Pierre POLI, qui va poser cette question.

Vous avez la parole, cher collègue.

**Question posée par Monsieur Pierre POLI, pour le groupe “Partitu di a Nazione corsa” : Devenir de la réserve territoriale.**

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Madame la Préfète,

C'est en ma qualité de conseiller territorial et de président du conseil d'administration du Service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud que je m'apprête à vous poser ma question sur le devenir de la réserve territoriale.

Pour rappel, c'est par délibération, en date du 27 février 2006, que le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud autorisait son président à signer un protocole portant création de la réserve territoriale.

Ce protocole, conclu pour une durée de trois ans et reconductible tacitement, prévoyait que faute du rachat par le SDIS de ces moyens dans les six ans, ledit protocole devait cesser de produire ses effets. Auquel cas, et en pareille hypothèse, lesdits moyens étaient repris en compte par l'État.

Le SIS de Corse-du-Sud, le SIS de Haute-Corse et l'État se trouvent, aujourd'hui, confrontés à ce cas de figure, laquelle situation devenant problématique à plus d'un titre.

En effet, outre le fait que le SIS 2A ne peut disposer librement de ladite réserve, et donc engager les moyens opérationnels correspondants, du fait d'un fondement juridique incertain, il pourrait également se trouver en situation de contentieux avec son assureur en cas d'accident.

Compte tenu de ces événements, il appartient à l'établissement dont j'ai la charge et à l'État d'ouvrir une perspective positive.



En ce sens, la signature d'un nouveau protocole nous permettrait de sécuriser un dispositif devenu aujourd'hui incontournable du fait de son efficacité ; l'opération dite « réserve territoriale » ayant été une vraie réussite, au regard notamment du fort niveau de sollicitation supérieur à cinq cents sollicitations annuelles pour les CCFM.

La signature d'un nouveau protocole aurait pour autre avantage de rendre possible une nouvelle négociation portant sur le remplacement du parc roulant s'y rattachant, et notamment le parc des CCF.

Sur la base de ces constats, et considérant que le SIS 2A et le SIS 2B ont pleinement intégré la réserve territoriale dans son dispositif opérationnel, il convient à mon sens aujourd'hui de définir ensemble les voies et moyens de la mise en œuvre d'un nouveau protocole.

En ce sens, je vous ai communiqué trois hypothèses de travail, non exhaustives, autour desquelles nous pourrions nous attacher à travailler rapidement, sachant qu'il conviendrait à mon sens, mais également et surtout d'après les retours convergents de l'état-major des SIS, d'inscrire le dispositif de la « *réserve territoriale* » dans la durée, ce dernier étant devenu au fil des ans, un élément essentiel de l'arsenal opérationnel des deux SIS de Corse.

En conclusion, Madame la Préfète, ma question sera simple et directe : pourriez-vous nous assurer que les services de l'Etat seraient disposés à engager une négociation quant au devenir de cette réserve territoriale, au travers notamment de la signature d'un nouveau protocole ?

Encore un dernier mot, Madame la Préfète. J'attache une importance extrême à ce dossier car le président du CASIS de Corse-du-Sud que je suis, et j'y associe mon ami et collègue Guy ARMANET, président du SIS 2B, ne voudrait pas qu'une fois de plus, une fois de trop, l'Etat se désengage un peu plus sur des moyens venant soutenir des dispositifs opérationnels relevant de son pouvoir régalien, alors que dans le même temps, ses services s'escriment, depuis un certain temps, à vouloir contester trente-sept années de décentralisation et à intervenir dans des champs de compétences relevant strictement des collectivités territoriales dont la Collectivité de Corse.

Je vous remercie

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La réponse de Mme la Préfète.

**Mme la Préfète de Corse**

M. le Président du SIS de Corse-du-Sud, ma réponse sera brève puisque je n'ai aucune réserve à étudier les trois hypothèses de travail que vous avez bien voulu nous proposer pour négocier un nouveau protocole sur la « réserve territoriale ». Je propose d'ailleurs, après que nous ayons expertisé ces trois hypothèses, que ce dossier soit évoqué lors de la venue du directeur général de la sécurité civile qui est prévue le 25 avril prochain. Bien entendu, les deux présidents de SIS seront invités pour que nous puissions avancer sur ces sujets qui sont essentiels dans le dispositif de prévention et de gestion des crises.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète.

La question suivante va être posée par le groupe « Per l'Avvene », elle concerne l'énergie et c'est Jean-Martin MONDOLONI, le président du groupe, qui va la poser.

**Question posée par M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : Energie**

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Mme la Préfète, les deux questions que nous nous apprêtons à vous poser, Xavier LACOMBE et moi-même, participent d'un fil conducteur. Le fil conducteur, c'est le partenariat avec l'Etat en général, et la solidarité nationale en particulier.

La conception qui est la nôtre, du bénéficiaire de la solidarité nationale, elle ne s'inscrit pas dans une caricature, celle d'un vassal, celle d'un obligé, celle d'un quémendeur de je ne sais quelle aumône, ou d'un sujet qui serait enfermé dans une posture, je cite, de « néo-colonisé ». Ce n'est pas de cela dont il s'agit.

Vouloir être bénéficiaire de la solidarité nationale, pour ce qui nous concerne, c'est s'inscrire sans concession dans une parole qui doit être libre, y compris lorsqu'il y a des maladroites, de part et d'autre, voire des rendez-vous manqués, dans une relation qui doit s'exercer avec justice, avec justesse, avec équité, étant entendu qu'une relation de partenaires, elle ne peut pas se manifester autrement que dans le respect des compétences de chacun, dans le respect des fonctions, dans le respect des personnes. Pour nous, une relation féconde entre nos deux institutions passe, non pas par un climat de défiance, mais par un contrat de confiance, non pas par le rapport de force, mais par la force des rapports.

Cette solidarité nationale, Mme la Préfète, doit entre autres se décliner dans un secteur hautement stratégique pour la Corse qui est celui de l'énergie, à travers la programmation pluriannuelle de l'énergie qui a été adoptée à la quasi-unanimité en 2015 et qui avait répondu à la dimension relative à la sécurisation de l'approvisionnement électrique en Corse, avec des choix qui ont été opérés en leur temps, qui avaient leur pertinence en leur temps, en faisant une place prépondérante, pour succéder au fuel lourd, puis au fuel léger, au gaz.

Et la question que l'on doit se poser en 2019, c'est de savoir si le temps n'est pas venu de tourner le dos à ce modèle, notamment en

observant, et je nous rends attentifs à ce qui s'est passé ces derniers jours, des jeunes adolescents qui se lèvent partout dans le monde entier, en France en particulier, pour dénoncer ou pour s'insurger contre notre passivité collective sur les enjeux liés au climat. J'y vois là une vague de fond qui risque de balayer très rapidement tous les réflexes passésistes que nous avons, dans le temps, manifestés, et les uns et les autres.

Je me disais qu'il va devenir de plus en plus difficile de croiser le regard de ces jeunes en leur laissant pour héritage, dans les vingt ans, si cela se fait, des centrales au gaz, une énergie fossile, polluante et non durable.

La question que je vous pose sur la base, du reste, du testament laissé par Nicolas HULOT, juste avant son départ, est de savoir si l'on ne pourrait pas mettre un coup d'accélérateur, notamment sur les énergies renouvelables en général, mais particulièrement sur l'énergie solaire puisque l'ensoleillement de la Corse, c'est à peu près 2 700 heures par an. C'est une ressource abondante, c'est une ressource gratuite renouvelable et j'insiste, désormais stockable.

Ma question est donc simple, Mme la Préfète, je voulais savoir si ce choix vous agréait et, si tel est le cas, si vous êtes disposée à transmettre cette problématique, cette question au niveau de l'Etat le plus dédié, y compris dans la perspective du rendez-vous présidentiel que, pour notre part, vous l'aurez compris, nous ne manquerons pas d'honorer.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La réponse de Mme, la Préfète.

### **Mme la Préfète de Corse**

Je crois que dans cette Assemblée, il y a peu de temps, la question avait été posée au président du Conseil exécutif qui a pu expliquer ce qu'il en avait été du rendez-vous du 6 février dernier avec le ministre de RUGY. Je n'avais pu participer, pour les raisons que vous connaissez, à ce rendez-vous. Je n'ai vraiment rien à ajouter, ni rien à retrancher dans l'exposé que vous avez fait, ici même, M. le Président, d'abord sur les objectifs d'autonomie énergétique sur lesquels nous nous rejoignons tout à fait. La PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) comme vous le savez tous, est une politique cogérée par le ministère de l'Ecologie et le président de l'Exécutif. Donc, il y a eu ce premier rendez-vous le 6 février où, effectivement, les trois sujets ont été abordés : le sujet de l'alimentation

en gaz de manière transitoire, le dimensionnement de la centrale du Ricanto et les concessions de gaz d'Ajaccio et de Bastia puisque ça forme un tout.

Lors de cet entretien, les deux leviers que vous évoquez ont été très largement évoqués, à savoir celui de la maîtrise de l'énergie. En août dernier, un plan a été co-élaboré entre l'Etat, la Collectivité, l'ADEME, EDF, un plan de maîtrise de l'énergie qui est extrêmement ambitieux. Ça, c'est le premier levier.

Le deuxième levier, vous l'avez évoqué, c'est celui des énergies renouvelables. Effectivement, vous avez raison de mentionner le solaire puisque nous avons en plus, en Corse, la plateforme MYRTHE que chacun connaît, sous l'égide de l'université, qui travaille sur le stockage de l'énergie via l'hydrogène. Nous avons eu l'occasion récemment, dans le cadre du COREPA, de soutenir un dossier, dans le cadre du PEI, qui porte sur le stockage de l'énergie solaire.

Donc le 6 février dernier, lors de l'entretien entre le président du Conseil exécutif et le ministre, ces sujets ont été abordés. Ils ont été abordés ensuite, au cours d'une séance de travail avec la CRE qui a porté sur le dimensionnement de la centrale du Ricanto. Nous avons insisté sur la nécessité de ne pas décaler l'échéance du projet, même si, effectivement, il faut tirer parti aussi des nouvelles solutions techniques qui pourraient être moins impactantes en matière d'environnement, également au niveau économique. Nous avons évoqué aussi, à cet égard, les concessions.

Le 14 mars dernier, le ministre de RUGY, comme il s'y était engagé, a adressé au président du Conseil exécutif un courrier qui a confirmé les engagements, et je précise également, les engagements par rapport aux concessions de gaz d'Ajaccio et de Bastia pour lesquelles, légitimement, il peut y avoir de l'inquiétude. La solidarité nationale, sous une forme à déterminer, interviendra bien entendu pour ces deux villes puisqu'il ne serait pas envisageable de répercuter ces prix sur des populations qui ont des difficultés, ni sur des collectivités qui ne pourraient assumer cette prise en charge.

Donc, la solidarité nationale jouera pour les deux concessions de gaz. Donc, par rapport à l'intervention qui a été faite ici même, je n'ai rien à ajouter sur ce qui a été dit, et fort bien dit, par le président du Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète, pour cette réponse.

La question suivante sera posée par le groupe « Andà per Dumane », elle concerne les financements des collectivités locales, c'est M. ORSUCCI qui va poser cette question.

**Question posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : Financements des collectivités locales**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Avant de rentrer dans le point précis de ma question, mais en réalité, tout est lié, je voudrais faire une petite remarque par rapport aux interventions des deux présidents, par rapport à votre intervention, Mme la Préfète, pour dire la chose suivante : le peuple corse auquel on fait souvent référence, et au-delà du peuple corse, les communes, les intercommunalités ne pourront réussir au service de nos concitoyens que si la Collectivité de Corse et l'Etat marchent main dans la main.

Car, en réalité, on sent bien à travers la prise de parole des uns et des autres, qu'aujourd'hui, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et nous le ressentons, nous, sur nos territoires. Cela est difficile à accepter. Vous devez trouver les moyens, entre la Corse et Paris, pour que, de façon sereine, de façon apaisée, nous puissions réussir sur des sujets fondamentaux car, aujourd'hui, sur bon nombre de sujets, les Corses sont très inquiets.

Je voulais profiter de votre présence, Mme la Préfète, pour évoquer ce fameux plan exceptionnel d'investissement pour la Corse. Comme vous le savez, ce plan a été mis en place en 2002 et doit permettre d'aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité et à résorber son déficit en équipements et services collectifs.

Pour cela, une enveloppe de deux milliards d'euros a été répartie sur quatre axes que sont la mise à niveau des réseaux et équipements collectifs de base, le renforcement des infrastructures de mise en valeur du territoire insulaire, la disparition progressive du déficit en services collectifs et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les projets susceptibles d'être retenus sont soumis à l'avis du Comité régional de programmation des aides (COREPA) dont le dernier s'est réuni le 4 décembre 2018. Plusieurs projets ont été validés pour un

financement, via le PEI, à hauteur de 66,4 M€. Nous retrouvons le déploiement de la fibre en Corse, des mises en conformité du réseau d'assainissement, l'aménagement de l'accès direct entre l'aéroport de Figari et les entrées est et ouest, ainsi qu'un projet ferroviaire, un projet de cheminement piéton à Bastia et soixante-cinq projets pour développer la langue corse dans les établissements du premier et du second degré.

Bien entendu, nous ne doutons pas du bien-fondé de ces projets. Cependant, et afin d'être rassurées, les communes essuyant un refus de la part de l'Etat et de la Collectivité de Corse doivent connaître les critères d'attribution de cette aide spécifique. A l'heure où d'aucuns évoquent un nouveau plan de transformation et d'investissement de la Corse, cette question demeure pour nous primordiale.

De par ma fonction de maire, j'ai pu constater avec regret que le projet de réalisation d'une usine de potabilisation constituant un véritable enjeu de santé publique n'a pu obtenir un financement au titre du PEI. Et j'imagine que je ne dois pas être le seul maire confronté à ces refus pour des projets tout aussi importants.

In fine, et bien que le PEI de 2002 ait permis à la Corse de réaliser un certain nombre d'investissements, force est de constater qu'il n'a pas réellement atteint son objectif premier, à savoir permettre réellement à notre territoire de rattraper son retard structurel.

Par ailleurs, et avec l'avènement de la Collectivité unique fusionnant ainsi les trois anciennes collectivités, le budget de la Corse s'est retrouvé amoindri, Mme le Préfète, vous le savez.

Malgré la gestion maîtrisée des personnels, l'ancien Conseil départemental de la Haute-Corse a dû gérer une situation difficile en termes d'emprunts bancaires réalisés à la fin des années 2000. Il s'agissait d'emprunts dits toxiques qui ont pénalisé tant de collectivités attentives aux offres du banquier de référence desdites collectivités. Or, pour notre collègue François ORLANDI, en sa qualité de président du CD 2B, la sortie proposée par la SFIL, successeur de DEXIA, ne semblait pas acceptable et celui-ci avait engagé un contentieux qui prospère encore. Parallèlement, et à la demande de l'Etat et de la SFIL, il avait accepté de rouvrir des débats conduisant ainsi à une renégociation sous réserve de la réouverture du fonds de soutien dans les conditions annoncées par le ministre de l'Action et des Comptes publics.

Au vu des éléments précédents et à l'aune d'un futur dispositif crucial pour la Corse, nos interrogations sont les suivantes :

Pourriez-vous nous faire connaître les intentions de l'Etat suite aux annonces du ministre Gérald DARMANIN relatives à la réouverture du fonds de soutien ?

Pourriez-vous nous communiquer les critères ayant permis à l'Etat et à la Collectivité de Corse de statuer, au titre du PEI, en faveur de tel ou tel dossier ?

N'y aurait-il pas nécessité à redéployer des fonds restants afin de pouvoir financer les projets d'intérêt général ?

Quels seront les grands axes qui constitueront le prochain plan de transformation et d'investissement de la Corse ?

La Corse est un territoire unique dont les communes méritent une pleine attention émanant de l'Etat ou de la Collectivité de Corse. Les maires doivent être aidés car ils sont les représentants directs des populations et j'espère qu'à travers ces questions, ils seront entendus.

Je vous remercie, Mme la Préfète.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La réponse de Mme la Préfète.

**Mme la Préfète de Corse**

Vous avez évoqué différents sujets.

Je rappellerai tout d'abord un certain nombre de choses par rapport aux dépenses de fonctionnement des collectivités. Vous le savez, la maîtrise des dépenses de fonctionnement fait partie des priorités du gouvernement dans le cadre de relations contractuelles.

Le remboursement des emprunts toxiques de l'ancien Conseil départemental de la Haute-Corse, vu son caractère exceptionnel, sera exclu de l'évaluation de la trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse. Nous avons interrogé le cabinet du ministre DARMANIN pour savoir quelle était la voie possible par rapport à ces emprunts toxiques.



Pour avoir déjà eu le sujet dans un précédent poste, je regrette vivement, et je le dis, je l'ai déjà dit à l'ancien président du conseil départemental, que certaines collectivités se soient entêtées dans le contentieux puisque les conditions de sortie étaient bien plus favorables pour les collectivités qui ne se sont pas engagées dans le contentieux. Et là, c'est effectivement un règlement de dossiers qui risque d'être extrêmement complexe.

On évoque souvent aussi les dotations de fonctionnement des collectivités. Je rappelle qu'elles ont légèrement progressé, que les dotations en investissement ont fortement augmenté, notamment la DETR qui est destinée aux communes rurales et la dotation de la Corse a été, là aussi, très fortement abondée, je ne peux que m'en réjouir bien sûr, compte tenu du nombre de dossiers présentés. Mais aussi, la dotation de soutien à l'investissement local qui a été pérennisée et qui a contribué à soutenir des projets des collectivités en faveur de la mobilité, de la transition énergétique, du tri sélectif ou de la mise en accessibilité des bâtiments.

Le PEI en cours, le PEI 4, a été construit sur la base d'une liste de projets identifiés. Des redéploiements ont été opérés à la faveur de la quatrième convention d'application signée en décembre 2016, au profit des mesures qui en avaient le plus besoin comme l'eau potable et le développement urbain.

Aujourd'hui, certaines mesures sont épuisées, comme vous l'avez mentionné. Il y a votre projet, mais il y a aussi le projet de la commune de Sartène qu'était venu me présenter le président de l'Office hydraulique. Donc, un certain nombre de projets, effectivement extrêmement importants et structurants, pour ces communes. Malheureusement, la ligne, comme je vous le disais, est épuisée.

Le report de deux ans, inscrit à la loi ELAN, donne un peu de temps pour faire avancer les projets sur les mesures sur lesquelles il reste du disponible. Mais les 250 millions restant à programmer concernent surtout les domaines qui concernent les déchets, les routes, les ports et le ferroviaire.

Un avenant sera élaboré pour procéder à des ajustements, identifier la liste des projets qui seront soutenus d'ici la fin du PEI, et donc, les dossiers qui n'ont pas été retenus seront examinés dans ce cadre peut-être. Mais ça, c'est une discussion à avoir avec le président du Conseil exécutif et le niveau national. Vous savez que l'architecture du PEI est une

architecture budgétaire extrêmement complexe. C'est une discussion avec le niveau national pour envisager, ou pas, un remaquetage.

S'agissant du prochain plan de transformation et d'investissement pour la Corse, il tiendra compte, bien sûr, des enseignements tirés du PEI. Vous en avez évoqué certains, Xavier LACOMBE en évoquera aussi dans sa question, des retards d'exécution, une multiplication des domaines d'intervention, une faible lisibilité pour le citoyen, des besoins de rattrapage structurel persistants dans certains domaines, vous l'avez mentionné aussi, une sous-utilisation de la mesure à assistance à maîtrise d'ouvrage. Mais, malgré tout, il faut toujours voir aussi l'aspect positif, une dynamique de projets puisque plus de six-cents projets ont pu être financés dans le cadre du PEI, une durée qui me paraît, effectivement, très longue puisque le PEI aura duré 22 ans, ce qui semble une durée beaucoup trop longue quand on veut faire du rattrapage structurel.

Donc, le futur plan pour lequel je n'ai pas encore reçu de mandat de négociation, mais cela devrait intervenir dans les semaines qui viennent, puisque ce mandat de négociation sera examiné en réunion interministérielle et me permettra, à partir de cette lettre, d'engager avec le président du Conseil exécutif, une discussion à la fois en termes de méthode et de contenu.

En tous les cas, ce que je fais valoir à mon niveau, c'est de vraiment tirer enseignement de ce plan exceptionnel d'investissement avec les défauts que vous avez pu relever et qui font l'objet d'un constat partagé.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

La question suivante va être posée par le groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica ». Cette question concerne les mesures fiscales spécifiques à la Corse, c'est la présidente, Valérie BOZZI, qui va la poser. Vous avez la parole, chère collègue.

**Question posée par le groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : Mesures fiscales spécifiques à la Corse**

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Mme la Préfète, tout d'abord, je voudrais vous remercier pour votre présence aujourd'hui. Je crois que ça n'a pas été relevé, et je voudrais le faire, parce que votre présence est historique. On vit souvent des jours historiques dans cet hémicycle. Aujourd'hui, ça n'a pas été relevé. Je voudrais le faire, d'abord parce que vous êtes la première préfète de Corse, ensuite, vous resterez comme la première préfète de Corse à venir s'adresser aux premiers élus de la nouvelle Collectivité unique dans cet hémicycle, et parce que vous vous adressez aussi, à un hémicycle avec une majorité nationaliste.

Je crois que c'était important de le faire, de rappeler que la volonté de l'Etat est bien de faire avancer la Corse sur le chemin du développement. Vous l'avez rappelé dans votre propos introductif, la politique mise en place par l'Etat doit aussi tenir compte de nos spécificités et des exigences des Corses. Pour cela, je voudrais vous remercier parce que je crois que c'est aussi important de rappeler que le dialogue est essentiel pour faire avancer la Corse sur le bon chemin, le dialogue entre l'Etat et la Collectivité de Corse, bien évidemment.

Notre groupe posera deux questions. L'une sera posée par Stéphanie GRIMALDI qui concernera le DPM et la nécessaire conciliation entre préservation de notre environnement et développement économique. La deuxième, concerne également le développement économique. Donc, je vais vous poser la question concernant la fiscalité en Corse.

L'article 48 de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, a institué, sous certaines conditions, en faveur des PME relevant du régime réel d'imposition, un crédit d'impôt pour investissement en Corse. Ce régime était destiné à succéder au régime fiscal de la zone franche de Corse qui a été supprimé.

La période d'application du crédit d'impôt a été prorogée par la loi de finances rectificative de 2011, puis par une autre loi de finances rectificative de 2014 jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour ouvrir droit à ce crédit d'impôt, les investissements doivent être affectés à une activité éligible exercée en Corse. Les investissements doivent, en conséquence, être exploités en Corse dans le cadre d'une implantation matérielle de l'entreprise susceptible d'entraîner la réalisation de recettes professionnelles.

Toutefois, il n'est pas nécessaire que l'entreprise ait en Corse son siège social, son principal établissement ou y effectue l'ensemble de ses activités. Cependant, il appartient aux entreprises qui exercent leur activité au travers de plusieurs implantations situées en Corse et hors de Corse, d'établir que l'investissement ayant ouvert droit au crédit d'impôt est effectivement exploité en Corse pour les besoins d'une activité éligible.

La loi de finances 2019 a exclu les meublés de tourisme du crédit d'impôt investissement en Corse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette suppression était motivée par la volonté de lutter contre la spéculation immobilière, mais elle impacte aussi, et surtout, les Corses qui voulaient restaurer des maisons de village, créer ou restaurer une résidence hôtelière.

La brutalité de cette suppression risque d'entraîner des difficultés sur les projets en cours et freine les nouveaux investissements.

Il aurait été préférable de l'encadrer plutôt que de la supprimer.

Aussi, comment les projets initiés en 2018 seront traités et surtout ce crédit d'impôt pourra-t-il être restauré pour les entreprises basées en Corse (et non uniquement investissant en Corse) et les particuliers résidant fiscalement en Corse ?

Enfin, pouvez-vous apporter des précisions sur la création de la zone de développement prioritaire en Corse instaurée également dans la loi de finances 2019 qui prévoit notamment une exonération fiscale pour la création d'entreprise ? Vous en avez parlé rapidement dans votre préambule.

Plus largement, M. Bruno Le MAIRE, ministre de l'Economie, évoquait la mise en place d'une zone fiscale unique en Corse afin de tenir compte d'une situation économique particulière liée à l'insularité et à une faible démographie. Pouvez-vous nous éclairer sur les mesures prévues et

les délais de mise en place pour ces aménagements sur la fiscalité qui me semblent aller dans le bon sens pour le développement économique ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Mme la Préfète, pour la réponse à cette question.

### **Mme la Préfète de Corse**

Vous avez évoqué l'exclusion des meublés de tourisme du crédit impôt pour les investissements réalisés en Corse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette exclusion s'est opérée, je le rappelle, dans le cadre de l'adoption d'un amendement déposé par le député Jean-Félix ACQUAVIVA, en première lecture du projet de loi de finances 2019 à l'Assemblée nationale. Cette exclusion concerne, effectivement, tous les investissements nécessaires à la gestion ou à la location de meublés de tourisme en Corse et ce, dès le début de cette année. Donc, toute dépense effectuée cette année pour ce type d'investissement sera donc inéligible à ce crédit d'impôt propre à la Corse. Il appartiendra bien sûr au législateur, le cas échéant, d'y apporter des évolutions.

S'agissant éventuellement, et à l'avenir, de faire le distinguo entre des entreprises basées en Corse et celles qui sont basées sur le continent, ou encore entre les particuliers résidant fiscalement en Corse, par opposition au continent, un tel distinguo, et cela ne vous surprendra pas, contreviendrait au principe d'égalité devant l'impôt et ne pourrait donc pas prospérer.

D'autres mesures ont été adoptées en loi de finances pour 2019, je n'y reviendrai pas, je les ai évoquées dans mon introduction.

La création d'une zone de développement prioritaire englobant toute la Corse, toute la Corse, je le redis, correspond précisément à l'annonce faite par M. Le MAIRE, de l'instauration d'une zone fiscale unique en Corse, compte tenu de son caractère d'île montagne à faible démographie. Il a choisi, effectivement, de pousser la solution d'englober toute la Corse par mesure, bien évidemment, de lisibilité et de simplification.

La zone de développement prioritaire (ZDP) a été instaurée, je l'ai précisé aussi tout à l'heure, pour deux ans, 2019 à 2020, en raison de son adossement au régime des aides à finalité régionale qui couvre l'intégralité de la Corse mais qui devra être discutée à nouveau avec la Commission européenne, pour la période 2021-2027. C'est pour cette raison qu'il y a une limitation à deux ans.

Dans le cadre de ce nouveau zonage, les entreprises créées en Corse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2020, bénéficieront notamment d'une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant deux ans, puis dégressive les trois années suivantes (75, 50 et 25), d'une exonération temporaire de la CFE (la cotisation foncière des entreprises) pendant sept ans, pour moitié de plein droit, pour moitié sur délibération de la commune ou de l'EPCI doté de fiscalité propre et d'une exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les conditions similaires à l'exonération de la CFE.

Voilà ce que je peux vous répondre sur ces mesures fiscales qui, je le sais, sont très attendues par la Corse et qui sont aussi tout à fait nécessaires à son développement.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète.

La question suivante va être posée par le groupe « Femu a Corsica », elle concerne le système éducatif. C'est Romain COLONNA qui posera cette question. Vous avez la parole.

**Question posée par le groupe « Femu a Corsica » : Système éducatif et langue corse**

**M. Romain COLONNA**

Merci. Bonjour, Mme la Préfète.

Madame la Préfète, l'école, en France, a fortement participé à la construction de l'État-nation. Il serait, bien évidemment, ici, trop simpliste d'en nier certains effets positifs, notamment en termes d'accès au savoir ou d'ascension sociale. Néanmoins, comment ne pas vous rappeler que cette entreprise s'est réalisée au profit d'un seul modèle, jacobin, au profit d'une seule langue, le français, et au profit d'une idéologie politique, pour le moins étriquée, et souvent colonialiste.

Votre version du républicanisme a reposé sur le laminage des identités et sur l'aliénation culturelle. Au mieux, nous sommes aujourd'hui face à la défense d'une version folklorisante et muséale de lambeaux de culture symbolisée par l'article 75-1 de la Constitution française pour lequel, d'ailleurs, le Conseil constitutionnel a déclaré qu'il ne constitue pas un droit ou une liberté opposable.

Au sujet du système éducatif français, rappelons quelques chiffres et faits : il est classé comme l'un des plus inéquitables des pays de l'OCDE. En outre, le taux de décrochage est d'environ 10 %, celui de l'illettrisme d'environ 7 %, près de 25 % de non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés. Les quelques chiffres dont nous disposons ne sont guère mieux, et souvent pires, au sujet de la Corse. Autant de pourcentages, malgré certaines réussites, et vous en avez rappelé quelques-unes dans vos propos liminaires, qui démontrent les limites d'un tel système.

Sans angélisme mais avec modestie, nous pensons que nous pourrions l'améliorer en Corse, en prenant en compte nos spécificités et nos revendications. Par exemple, Mme la Préfète, la taille humaine de l'académie, l'affectation, au sein de l'académie, des néo-certifiés formés en Corse, ce que nous votons, à travers des motions, quasiment chaque année dans cette Assemblée, la prise en compte pérenne des contraintes liées à la ruralité et la prise en compte de l'identité et de la culture insulaires, avec notamment la généralisation de la langue corse en reconsidérant, par conséquent, la formation, les concours et les programmes scolaires.

Inutile de présenter ici les chiffres d'un prétendu « bilinguisme » dont l'organisation ne peut être que contestée et l'insuffisance critiquée avec, par exemple, et je ne retiendrai que ce chiffre, 2 % de « bilinguisme » en lycée. De même, il est inutile de rappeler que l'État investit de l'argent à l'égard du corse. Le monolinguisme également coûte de l'argent. En revanche, un professeur bilingue ne coûte pas un euro de plus qu'un autre professeur. Nous connaissons trop bien ces éléments de réponse pour ne pas s'en satisfaire. Tous les acteurs s'accordent pour dire que le système actuel est défaillant et qu'il faut le changer.

Madame la Préfète, notre majorité est profondément attachée à la jeunesse de l'île, à l'éducation et à la formation. De plus, le peuple corse a validé massivement un modèle de société bilingue. Aussi, nous vous demandons solennellement de faire valoir un système éducatif renouvelé et un enseignement du corse obligatoire, généralisé, continu et équitable pour l'ensemble des enfants de cette terre et pour tous les citoyens de cette île, loin des réformes de M. BLANQUER, dans un souci d'intégration et de préservation. Ceci, Mme la Préfète, et j'insiste, n'implique en rien une renonciation à l'égard du français, en rien. Cela suppose également de desserrer l'étau juridique qui contraint fortement le développement social de cette langue, comme vous l'ont rappelé des milliers de Corses, des milliers de citoyens, sous les fenêtres de la préfecture, il y a quelques jours, à l'appel du collectif « Parlemu corsu » et d'une centaine d'associations que vous n'avez pas reçues directement, comme vous le rappelle, Mme la Préfète, cette Assemblée, démocratiquement, depuis près de quarante ans, et j'en terminerai, comme le rappellent en outre les principales conventions internationales.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La réponse de Mme la Préfète.

**Mme la Préfète de Corse**

Vous me pardonnerez de ne pas répondre complètement à votre question puisqu'un rendez-vous est programmé le 1<sup>er</sup> avril prochain, entre M. BLANQUER et les deux présidents, le président de l'Assemblée et le président du Conseil exécutif, ce qui montre aussi que les fils du dialogue sont renoués, peut-être ? En tous les cas, il y a un dialogue puisqu'il y a des réunions avec les ministres. A cette occasion, les deux présidents pourront, bien-sûr, exposer leur demande et je ne répondrai donc pas à la place du ministre.



Néanmoins, par rapport à ce que vous venez d'exposer, je voudrais extraire quelques éléments relatifs à l'efficacité du système éducatif et le soutien de l'Etat à l'enseignement de la langue et de la culture corses.

Sur l'efficacité du système éducatif, le 20 mars dernier, la publication des indicateurs de résultats des lycées a placé la Corse au premier rang des académies avec quatre lycées publics corses dans le palmarès des vingt premiers lycées de France.

L'académie de Corse s'illustre d'ailleurs, chaque année, par ses taux de réussite au baccalauréat. Si ces résultats honorent la Corse, il s'agit aussi d'accompagner tous les enfants, les plus brillants comme les plus fragiles, et vous l'avez évoqué, les accompagner sur le chemin de la réussite. Vous avez parlé beaucoup de bonheur et donc là, on peut parler d'épanouissement.

Comment ne pas citer aussi l'attention portée à la ruralité, et j'y suis personnellement extrêmement attachée. N'oublions pas que l'école est un service public qui maille le territoire, et peut-être le premier service public.

Dans le premier degré, j'ai noté avec satisfaction que 20 % de nos écoles sont à classe unique et 40 % comptent trois classes au plus. Cette taille humaine permet un enseignement sur mesure qui produit donc, aussi, des résultats.

Dans le second degré, huit collèges, sur trente-un, comptent moins de trois cents élèves. C'est vraiment, aussi, la volonté de s'adapter à la réalité de la Corse.

Sur le soutien à la langue et à la culture corses, des résultats sont, là aussi, à souligner : 56 % des écoles maternelles sont bilingues, 40 % des élèves du premier degré en filière bilingue, soit plus de dix mille élèves, 40 % des professeurs des écoles habilités en langue corse grâce au grand plan de formation en langue corse. Alors, on peut toujours faire mieux, bien entendu, mais ce sont plus de 10 M€ que l'Etat mobilise, chaque année, au soutien de l'enseignement et de la culture corses.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète.

La question suivante va être posée par le groupe « Corsica libera ». Elle concerne les espaces stratégiques agricoles et c'est Mme Vanina ANGELINI-BURESI qui va poser cette question. Vous avez la parole.

**Question posée par Mme Vanina ANGELINI-BURESI au nom du groupe « Corsica libera » : Espaces stratégiques agricoles**

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Bonghjornu. Dapoi più d'un'annu chè sò eletta, pensu ch'ella hè a prima volta chì indè sta casa di u populu corsu, ùn m'aghju micca da sprime in a me lingua. Ma vistu chè noi quì, è u mondu sanu a dice, semu cunnisciuti è ricunnisciuti pà riceve bè a ghjente di fora, vi parleraghju in francese da chè vo capiscessite.

Mme la Préfète,

Alors que des pans entiers de notre terre sont livrés à l'avidité d'appétits mafieux, il est de plus en plus difficile voire impossible à ses enfants d'accéder au foncier, à ses jeunes agriculteurs de s'installer.

Nous assistons à une accélération de la bétonisation sur des sites pourtant inconstructibles.

Pourtant, les Corses ont déjà payé un lourd tribut dans la lutte contre la spéculation avec des drames et des centaines d'années de prison. Pas une famille de notre peuple n'est sortie indemne du conflit.

Pour que puisse s'ouvrir réellement une ère de paix et d'apaisement, alors que la Corse a fait sa part du chemin, il convient à l'Etat de faire le sien. Plus il tarde, plus il tremble, plus il cède sur les ESA, plus il exacerbe le sentiment d'injustice de notre jeunesse. Ne le sous-estimez pas !

Le 5 mars 2018, le tribunal administratif de Bastia annulait la délibération de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 lors de l'adoption du PADDUC qui fixait les ESA (espaces stratégiques agricoles).

Ainsi, le 26 juillet 2018, nous adoptions, sur proposition du président du Conseil exécutif, la modification, comme le Code général des

collectivités nous le permet, du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles.

Nous autorisons, par cette même délibération, le président du Conseil exécutif à mettre en œuvre cette procédure de modification du document en étant assisté par l'Agence de l'aménagement durable de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse.

Cette annulation a pour conséquence de relancer, sous l'égide de la Collectivité de Corse, une procédure de modification du document aux fins de rétablissement de la cartographie des ESA. La délibération qui fixe les modalités de la procédure de modification a été approuvée le 26 juillet 2018 par l'Assemblée de Corse.

Le rapport présenté par l'Exécutif de Corse, rappelait que l'absence de cartographie ne remet nullement en cause le caractère inconstructible des ESA et appelle les autorités compétentes pour l'instruction et le contrôle des actes d'urbanisme à une vigilance accrue en vue de faire appliquer les dispositions du PADDUC relatives aux ESA, puisque le jugement les avait confirmées.

Voulant s'en assurer, après que des communes aient délivré des permis de construire sur ces parcelles constituant des espaces stratégiques agricoles au sens du PADDUC, et que les services instructeurs de l'Etat aient émis des avis favorables concernant ces derniers, le président du Conseil exécutif vous avait adressé un courrier le 27 juin auquel vous avez répondu le 28 du même mois.

Par ce dernier, vous réaffirmiez, à votre tour, le principe d'inconstructibilité de ces espaces, et rappeliez entre autres, et vous me permettez de vous citer, Madame la Préfète : « la cartographie des ESA a été annulée pour des raisons de forme, les espaces stratégiques agricoles, dont les caractéristiques sont définies par le PADDUC (potentiel agronomique, taux de pente, irrigation) sont bien toujours opposables aux demandes d'autorisation d'occupation du sol ».

Vous assuriez également, dans votre réponse, que les services de l'Etat respectaient, et respecteraient rigoureusement, les dispositions du PADDUC notamment, et je me permets une nouvelle fois de vous citer : « les services de l'Etat chargés de l'application du droit des sols dans les communes couvertes par le RNU, prennent donc en compte les conséquences du jugement de mars [...]. Ainsi, ces mêmes services

prennent en compte les ESA « [...] dans le cadre de leurs missions d’instruction et de contrôle de légalité ».

Neuf mois après cet échange par courrier et un an après le jugement du tribunal administratif de Bastia, de nombreux permis de construire sont toujours délivrés par les communes et les services de l’Etat émettent systématiquement des avis favorables sur ces espaces stratégiques agricoles pourtant protégés par le PADDUC.

Madame la Préfète, sur cette terre, les mots engagent ceux qui les écrivent, comme ceux qui les prononcent. Que valent encore les paroles et les écrits de l’Etat que vous représentez ? Quand comptez-vous tenir parole ?

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse de Mme la Préfète.

### **Mme la Préfète de Corse**

Je voudrais rappeler, à cet égard, la philosophie du PADDUC, un projet de société pour la Corse à l’horizon 2040, parce qu’il est toujours bon de rappeler le sens de ce qui a été voté par les élus. C’est un document de planification régionale qui a valeur règlementaire.

Le 1<sup>er</sup> mars, vous l’avez rappelé, le tribunal de Bastia a décidé d’annuler la délibération de l’Assemblée de Corse concernant la carte, et uniquement la carte des ESA. Il n’en demeure pas moins, et je l’ai rappelé à deux reprises par courrier aux maires, que les critères des ESA s’appliquent, vous l’avez rappelé, les critères des ESA s’appliquent.

La protection des espaces agricoles est aussi une priorité du gouvernement en Corse, comme ailleurs. Beaucoup trop d’espace foncier agricole a disparu, beaucoup trop, dans l’ensemble du territoire, depuis des années.

Les refus à ce titre, résultant de l’application du PADDUC, sont encore renforcés par l’application des principes de constructibilité au titre des lois d’aménagement, « loi montagne » et « loi littoral ». Dès lors que les terres répondent aux critères d’identification des ESA, des déférés sont

introduits devant la justice administrative. Donc, je tiens parole, Mme la Conseillère territoriale.

Au 22 mars 2019, trente-et-un déférés ont fait l'objet de demandes de suspension concomitantes. A ce jour, il n'y a aucun jugement sur le fond.

Sur les référés suspension, huit ont été rejetés par le tribunal administratif, cinq ont abouti, treize sont en attente d'ordonnance. Les maires, et il y en a dans cette salle, nous reprochent plutôt d'être trop restrictifs. Vous savez, c'est toujours le rapport un peu paradoxal avec l'Etat : l'Etat fait trop, l'Etat ne fait pas assez, l'Etat fait mal. En l'occurrence, j'ai donné des consignes très strictes d'application des ESA. Je défends le foncier agricole, comme je l'ai toujours fait aussi, dans mes différents postes. Maintenant, il y a un certain nombre de décisions que nous attendons, ou des décisions de justice que nous sommes tenus d'appliquer, même si ce n'est pas forcément le contenu que nous avons espéré.

Je suis évidemment, sur ce sujet, à la disposition du président de l'AUE qui copréside avec moi la CTPENAF, et croyez-moi, on a des discussions assez serrées dans cette instance. Nous avons également des discussions serrées en conseil des sites parce qu'effectivement, je le redis, nous sommes très attentifs à la consommation des espaces agricoles en particulier.

Donc, ce que j'ai écrit est appliqué, je suis une femme de parole.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

La question suivante va être posée par le groupe « Partitu di a Nazione corsa ». Elle concerne le rôle de l'Etat en Corse et les problématiques liées au contrôle de légalité. C'est Mme Julie TIBERI va poser cette question.

Vous avez la parole.

### **Question posée par le groupe « Partitu di a Nazione corsa » : Le rôle de l'Etat en Corse et problématiques liées au contrôle de légalité**

#### **Mme Julia TIBERI**

Madame la Préfète,

Votre omniprésence nous inquiète.

Le statut de la Région de Corse en 1982 a été pionnier dans le mouvement général de décentralisation en France.

Depuis, la Corse n'a cessé de militer en faveur d'une extension des compétences et des moyens.

Lors des dernières élections territoriales, les Corses se sont prononcés à une très large majorité pour une autonomie de plein droit et de plein exercice, revendiquée par le mouvement national.

Depuis votre prise de fonction, il n'est pas un jour sans que la presse ne relate ou ne se fasse l'écho d'une manifestation, d'une célébration, d'une inauguration à laquelle vous participez.

Ce comportement nous semble en contradiction avec la volonté d'autonomie qui émane de tout un peuple, mais également avec le fameux « pacte girondin », annoncé par le Président MACRON, dont vous êtes la représentante dans l'île.

J'en veux pour preuve quelques exemples très récents, étant précisé que ces derniers ne sont pas exhaustifs, que nous pourrions parler de la gestion des déchets, de l'aménagement du territoire, de la programmation énergétique qui relèvent au premier chef des compétences de notre Collectivité.

S'agissant des exemples dont je fais état au terme de ma question, vous me direz peut-être qu'ils sont anecdotiques et je vous répondrai qu'à notre sens, ils sont extrêmement symptomatiques.

Vous n'avez pas manqué de vous rendre à Aleria, lors de la découverte de la nécropole romaine et étrusque.

Si vous n'avez pu vous rendre à l'inauguration du tunnel de Viggianello et de la déviation de Prupia, vous n'avez pas manqué de prendre votre plume à travers le quotidien local pour rappeler l'importance de la part de l'Etat dans le chantier et ce, alors que le PEI n'est ni un cadeau, ni une aumône, ainsi que l'a souligné le président du Conseil exécutif.

Vous avez également remis les titres de champions de Corse décernés par la Ligue corse d'échecs.

Mme la Préfète, si l'on ne peut que se féliciter de l'implication d'un représentant de l'Etat dans les activités sociales, culturelles et politiques qui rythment la vie de notre île, et bien que nous ne doutions nullement de votre attrait pour l'archéologie, les ouvrages de génie civil ou le sport, cette volonté d'être présente personnellement à chaque événement, suscite aussi des interrogations et témoigne, selon nous, d'une volonté de renforcer la tutelle de l'Etat en Corse.

J'ai écouté très attentivement vos propos liminaires et j'en ai pris note. Vous voulez un Etat proche. Un Etat centralisateur vertical et jacobin l'est toujours. Mais nous pensons qu'il l'est pour de mauvaises raisons. La proximité que vous évoquez n'est qu'un masque qui dissimule mal le souhait de s'arroger des compétences dont l'administration centrale ne dispose pas.

J'ai également écouté vos propos tendant à votre volonté de proximité et de disponibilité. Je constate que, malheureusement, elle ne concerne pas tout le monde puisque vous avez refusé récemment de recevoir, alors même qu'elles le demandaient pacifiquement et devant vos grilles, les organisations dédiées à la cause de nos prisonniers politiques, et nous le regrettons vivement.

En contrepoint de ce que je viens d'annoncer, nous avons noté, Mme la Préfète, que certaines compétences régaliennes dont le contrôle et la mise en œuvre vous incombent, ne sont pas exercées comme elles devraient l'être.

La Corse est victime d'une bétonisation frénétique entraînant de graves conséquences, tant au plan environnemental que social, l'accès à la propriété devenant une chimère pour les Corses, les plus jeunes notamment, mais pas seulement.

Force est de constater que l'Etat ne fait pas toujours respecter la loi et ferme les yeux sur des constructions illégales contrevenant, ainsi, aux dispositions applicables en la matière.

Ce n'est que par l'intermédiaire d'associations de défense de l'environnement, que les juridictions sont amenées à invalider certains permis de construire accordés abusivement après être passés au travers des mailles du filet du contrôle de légalité.

A l'inverse, des Corses se voient refuser des autorisations de construire, de manière infondée.

Les contentieux en cours avec la compagnie maritime Corsica Ferries, lesquels font peser deux épées de Damoclès sur notre Collectivité, avec des conséquences financières qui pourraient s'avérer dramatiques, achèvent de nous convaincre de ce que le contrôle de légalité n'est pas correctement exercé.

Alors, Madame la Préfète, ma question est extrêmement simple : quand comptez-vous cesser de vous occuper de domaines qui ne participent pas, ou peu, des missions de l'Etat en Corse, et enfin, exercer, de manière pleine et entière, les compétences régaliennes qui vous sont dévolues ?

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse de Mme la Préfète.

### **Mme la Préfète de Corse**

Je voudrais tout d'abord vous rassurer, les préfets n'ont jamais disparu de la Constitution et de son article 72.

Vous trouvez que je suis trop sur le terrain, trop à l'écoute des gens. Préférez-vous les fonctionnaires calfeutrés dans leur bureau, coupés de la réalité du terrain, des gens et de leurs problèmes ?

Au titre des fonctions régaliennes, vous trouvez que je n'en fais pas assez contre les fraudes, une agriculture ou dans le cadre des CODAF ?



Que je n'en fais pas assez contre les constructions illégales, par exemple dans le cadre du domaine public maritime ? Eh bien, permettez-moi de vous expliquer pourquoi je pratique ainsi mon métier et pourquoi je continuerai à le pratiquer ainsi.

C'est ce qu'attendent les interlocuteurs de l'Etat, et ils me le disent, et parfois ils me l'écrivent, et quand je vais sur le terrain, je réponds aussi aux invitations.

Puisque vous avez choisi de vous insurger contre ma présence dans certains lieux, je crois devoir éclairer votre compréhension.

Vous avez retenu trois exemples : le chantier de fouilles d'Aleria. Ce chantier a été financé intégralement par l'Etat, à hauteur de 1,5 M€. C'est un chantier de rayonnement international, un formidable levier pour le développement local. Je peux vous dire que les étrusques étaient des précurseurs pour la place de la femme. Une exposition sur ce thème aura lieu, d'ailleurs, dans le musée. Je rappelle aussi que le mobilier qui est dans le musée, les recherches, appartiennent à l'Etat, mais qu'il pourra y avoir, sans aucun problème, une contractualisation avec la Collectivité de Corse.

Ensuite, la remise des coupes de la Ligue des échecs corses, à l'invitation de Léo BATTESTI, son président, me donne l'occasion devant vous de rendre un hommage appuyé à cet homme qui accomplit un travail exceptionnel au bénéfice des jeunes. Nous avons beaucoup parlé de la jeunesse dans les différentes interventions et je salue son travail. C'est la raison pour laquelle l'Etat, par l'intermédiaire de la rectrice, vient de signer une convention avec lui. Consultez les réseaux sociaux et vous verrez combien les Corses lui donnent raison de m'avoir invitée. Il est droit dans ses bottes, tout en gardant ses convictions et ses valeurs, et je les respecte.

Quant à me reprocher de vouloir être personnellement présente au conseil d'administration du SIS, je dois vous dire que j'ai toujours pratiqué ainsi dans mes différents postes, à la satisfaction des présidents et des sapeurs-pompiers qui voient, par ma présence, une reconnaissance de leur travail. Je rappelle aussi que le préfet est le directeur des opérations de secours quand il y a une crise. A ce titre, j'ai été responsable de la gestion de crise lors de l'alerte route, dans le cas de la tempête Andrian. L'ai-je mal gérée ? Je ne crois pas.

En résumé, je voudrais dire que la critique est aisée, l'art est parfois un peu plus difficile.

## **Le Président TALAMONI**

La question suivante va être posée par le groupe « Per l'Avvene » et elle concerne le concours de l'Etat au développement de la Corse. C'est M. LACOMBE qui va la poser. Vous avez la parole.

### **Question posée par M. Xavier LACOMBE pour le groupe « Per l'Avvene » : Concours de l'Etat au développement de la Corse.**

#### **M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Madame la Préfète,

Cela fait bientôt un an que vous êtes en responsabilité dans l'île, et vous avez pu, à plusieurs reprises, constater le retard qu'accuse la Corse tant au niveau des équipements collectifs, qu'au niveau des infrastructures routières. C'était bien l'objectif de la loi du 22 janvier 2002 qui a institué le PEI. La déviation de Propriano est le dernier ouvrage d'envergure, même si vous n'étiez pas présente, on pourrait vous le reprocher, Mme la Préfète, issu du programme à avoir été inauguré, il y a quinze jours. L'occasion de rappeler l'importance du PEI dans le développement de la Corse au bout de la 4<sup>ème</sup> tranche et de près de 2 milliards d'euros investis.

La reconnaissance des bienfaits du PEI ne doit pas masquer les deux écueils majeurs, il y en a d'autres bien-sûr, du dispositif que sont les difficultés générées par la clef de répartition 70 % - 30 % pour les collectivités locales recourant au PEI, et le manque d'ingénierie de ces mêmes collectivités pour mettre en œuvre le programme, nécessitant, bien évidemment, le recours à des prestataires extérieurs.

Des solutions existent.

Pour le financement, alors que le PEI touche à sa fin et que se pose la question d'un dispositif alternatif, vous l'avez évoqué, est-il prévu de poursuivre dans la même logique impliquant le concours financier des collectivités locales, ou se dirige-t-on vers une dotation d'équipement versée à la Collectivité désormais unique ? Cela est très important.

Ce qui pourrait prendre la forme d'une dotation de péréquation fondée sur le principe qui a longtemps prévalu au sein des départements, et qui permettrait à la Corse, région la plus petite, la moins peuplée et la

moins riche des treize régions métropolitaines, on le sait bien, de disposer de fonds nécessaires à la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs.

Une dotation qui doit être, impérativement, fléchée. Permettez-moi de bien insister, dans un souci de crédits fléchés, pour parvenir à une équité d'investissement territorial.

Notre groupe avait tiré la sonnette d'alarme lorsque le gouvernement avait, en 2016, « *détourné les eaux du Jourdain* » à la demande des nationalistes, pour déspecialiser les reliquats de l'enveloppe de continuité territoriale, aboutissant aujourd'hui, on le voit bien, non plus à une démarche initiée par le PEI, mais tout simplement à un saupoudrage qui s'avère véritablement inefficace.

Pour l'ingénierie, la volonté de l'Etat est tout aussi déterminante si la modernisation et le développement de la Corse sont les objectifs poursuivis. On avait parlé, il y a quelques années, d'une mission DATAR propre à la Corse, ce qui permettrait de recouper plusieurs dimensions que l'on pourrait qualifier de problématiques dans l'île. Le rattrapage, dit historique, en matière d'infrastructures de transport, mais aussi en termes de déploiement numérique et d'aménagement du territoire dont nous connaissons tous les implications.

J'irai même jusqu'à dire qu'une assistance pérenne en ingénierie de l'Etat auprès de la Corse, s'avérerait tout aussi importante pour son développement, que la mise à disposition de moyens financiers.

Madame la Préfète, avez-vous des informations à nous transmettre sur ce point ou, le cas échéant, seriez-vous prête, vous qui connaissez désormais les problématiques concrètes et les besoins de notre île, tout simplement parce que vous la sillonnez quotidiennement, à défendre auprès du gouvernement, le principe d'une ingénierie permanente au bénéfice de la Corse et des financements substitutifs au PEI, constituant le concours de l'Etat au développement de la Corse par le déploiement d'infrastructures, cette fois-ci, de qualité ?

Je vous remercie, Mme la Préfète.

**Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue, la réponse de Mme la Préfète.

### **Mme la Préfète de Corse**

C'est vrai que votre question rejoint un petit peu celle qui a été posée par Jean-Charles ORSUCCI sur le PEI, à laquelle j'ai déjà partiellement répondu.

Alors, vous l'avez mentionné, le PEI touche à sa fin. Vous relevez des écueils majeurs qui ont un frein à la mise en œuvre du programme, et je les partage, la clé de répartition des financements laissant 30 % à la charge des Collectivités, ces 30 % étant parfois difficiles à réunir, et puis, évidemment, le manque d'ingénierie qui a, effectivement, engendré des retards importants pour des projets structurants.

Alors, vous défendez, si j'ai bien compris, les dotations d'équipements versées à Collectivité plutôt que des subventions, et le besoin d'une ingénierie permanente de l'Etat au développement de la Corse.

Alors, je vais un peu préciser les points qui vous évoquez. Donc, la loi de 2002 avait prévu que la contribution globale de l'Etat au PEI atteint au maximum effectivement 70 %. Dans les faits, les 70 % ont été atteints, 57 % de part du PEI, 7 % d'autres fonds, certains projets ont fait l'objet d'un double financement de l'Etat, et puis bien sûr, il ne faut pas l'oublier, le retour de 6 % de la TVA.

Alors, je vais surtout vous répondre par rapport au besoin d'ingénierie puisque vous l'avez compris, le futur plan de transformation et d'investissement pour la Corse, n'est pas encore arrêté dans ses modalités puisque j'attends le mandat de négociation, donc je ne pourrai pas être extrêmement précise cet après-midi.

Par contre, pour l'ingénierie, et cela a été évoqué dans l'une des interventions, le projet de loi portant création d'une agence nationale de la cohésion des territoires a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, c'est aussi la concrétisation d'une annonce du président de la République.

Alors, cette agence a pour mission de soutenir les Collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment pour l'aménagement des centres villes, la présence des services publics, les transports, la lutte contre le changement climatique. Et le préfet en sera le délégué territorial. J'ai déjà évoqué le sujet avec Mme GOURAULT, puisque c'est sous l'égide de son ministère, effectivement, elle apportera une attention particulière au besoin qui pourra s'exprimer en Corse.

Et, dans le cadre de la discussion que nous avons actuellement avec les services du Premier ministre, ce sujet de l'ingénierie est vraiment quelque chose que j'ai fait remonter avec insistance, puisque si on veut être en capacité de réaliser rapidement des projets structurants, effectivement il faut ce besoin en ingénierie. Mais sans doute que l'Agence nationale de cohésion des territoires pourra se mettre à notre disposition sous une forme à déterminer.

Donc, je ne peux vous en dire plus sur le futur plan de transformation de la Corse, mais je m'engage bien évidemment à vous transmettre, dès que j'aurai les éléments, le mandat de négociations qui va m'amener à me rapprocher du président du Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Donc, la question suivante va être posée par le groupe « Andà per Dumane », elle concerne l'urbanisme en Corse et elle va être posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI. Vous avez la parole, chère collègue.

**Question posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : Urbanisme en Corse.**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI.**

Merci, M. le Président. Mme la Préfète, tout d'abord je vous remercie de votre présence en cet hémicycle aujourd'hui, et je souhaiterais vous interroger sur la gestion de l'urbanisme en Corse.

Comme vous le savez, notre territoire est doté depuis 2015 d'un plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, le PADDUC. Ce document avait vocation à intégrer en son sein, un enchevêtrement de lois existantes (loi littoral, loi montagne, loi Grenelle I et II, loi ALUR), afin de les préciser dans le but d'avoir une lecture et une application adaptée aux spécificités de notre territoire.

Ainsi, apparaissaient sur les cartographies le concept des « tâches urbaines » qui devaient constituer le volet développement des communes insulaires.

Actuellement, pour les communes soumises au RNU ou dont le PLU n'a pas été mis en conformité avec le PADDUC, les demandes d'autorisations d'urbanisme sont constamment analysées par vos services de manière restrictive.

Les lois, règlements et jurisprudences étant appliqués sans aucun discernement, la constructibilité dans les villages ou dans les périphéries situées proche des rivages, est donc systématiquement contestée.

Mais comment peut-on examiner la constructibilité à Bonifacio, à Quenza ou même à San-Martino-di-Lota, en s'appuyant sur des jurisprudences actées pour les grands bassins de vie littoraux que sont Marseille ou Brest ? Vous me permettrez de considérer avec regret cet exemple comme un échec cruel de la décentralisation.

In fine, les communes sont dans l'obligation de se doter de PLU mais, contraints par le mille-feuille législatif et réglementaire, ceux-ci semblent impossibles à réaliser ou à réviser, à moins de supprimer la majorité des zones constructibles déjà existantes.

A ces contraintes vient maintenant s'ajouter la loi ELAN nouvellement votée à l'Assemblée nationale. Celle-ci fut votée après l'entrée en vigueur du PADDUC et il se trouve qu'à travers certains points, elle porte atteinte aux dispositions du PADDUC, notamment au sein des zones à urbaniser qui devront être précisées suite à l'entrée en vigueur de cette loi.

En ma qualité d'élue communale, je tiens à vous informer que le bureau d'études en charge de la révision du PLU de ma commune, nous a conseillé d'annuler notre révision, faisant état de la fragilité juridique du futur document dans le contexte législatif actuel. L'Agence de l'urbanisme de la Corse nous a également alertés sur cette question.

On nous oblige donc à rendre les PLU compatibles avec le PADDUC, mais qui resteront des documents attaquables considérant la non-compatibilité du PADDUC avec la loi ELAN.

Mme la Préfète, mes questions seront donc les suivantes :

- Pensez-vous qu'il soit judicieux de poursuivre la mise en compatibilité des PLU avec le PADDUC malgré leur future insécurité juridique ou doit-on attendre que ce dernier soit lui-même révisé pour être conforme avec la loi ELAN ?

- Si l'ensemble des révisions doivent être menées à terme en faisant fi de la loi ELAN, vos services concilieront-ils que les tâches urbaines spécifiées sur les cartographies du PADDUC sont bien des zones urbanisées ?

Mme la Préfète, je me suis permis de vous porter ce message qui s'adresse également au président de l'Exécutif de Corse. Les maires des communes doivent pouvoir aménager leur territoire en respectant les orientations du PADDUC dédiées à la protection mais aussi au développement. Loi Elan ou plan d'aménagement, nous ne pouvons pas prendre le chemin d'une île qui deviendrait un véritable musée dans lequel la population locale ne trouverait plus d'espace pour y vivre dignement. Nous attendons que vous ayez, avec le président du Conseil exécutif de Corse, une lecture commune sur ce sujet.

Je vous remercie, Mme la Préfète.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse de Mme la Préfète.

## **Mme la Préfète de Corse**

Merci, Madame. Vous venez vraiment, à travers votre intervention, d'illustrer justement les difficultés auxquelles nous sommes confrontés collectivement en matière d'urbanisme en Corse, avec effectivement un certain nombre de contraintes législatives, réglementaires, et qui s'imposent aux maires qui, au bout du compte, se trouvent au bout de la chaîne.

Vous illustrez aussi le fait qu'on attend parfois des services de l'Etat d'être extrêmement rigoureux, parfois d'être beaucoup plus pragmatiques. Dans tous les cas, ça montre bien qu'il y a des exigences et parfois des attentes contradictoires.

Alors, vous l'avez mentionné, les demandes d'autorisations d'urbanisme, elles se doivent de respecter à la fois les dispositions des lois montagne, littoral, dispositions du PADDUC et ce, afin de garantir la sécurité juridique des décisions délivrées par les maires au profit des pétitionnaires. Tout cela pour, bien évidemment, participer à la production d'un aménagement cohérent du territoire de l'île.

Alors la loi ELAN, vous avez eu raison de le mentionner, quant à elle, fait évoluer la loi littoral en apportant des évolutions, notamment une articulation de la loi littoral et de la loi montagne, spécificité réservée à la Corse, par la définition de secteurs de montagne dans une commune littorale, par une coproduction PADDUC-PLU entre la Collectivité de Corse, le représentant de l'État et les maires.

Des droits supplémentaires ouverts aux constructions agricoles et forestières, et nécessaires aux cultures marines, en RNU, cartes communales ou PLU, sous réserve du passage en CTPENAF, conseil des sites et après accord du représentant de l'État.

La reconnaissance législative en loi littoral de la possibilité de délimiter dans les PLU des secteurs déjà urbanisés afin de densifier, là-aussi, un travail de co-construction est nécessaire, PADDUC-PLU, avec les élus disposant aujourd'hui des outils législatifs de mise en œuvre.

Dans le court terme, et vous l'avez évoqué, pour les communes déjà dotées d'un PLU, un régime transitoire est applicable jusqu'au 31 décembre 2021. Des constructions ou installations pouvant être autorisées dans un cadre déjà urbanisé, après accord du représentant de l'État et avis du conseil des sites.



Donc, vous aurez noté l'importance aussi de ces deux commissions, que j'ai déjà eu l'occasion de citer lors d'une réponse précédente, la CTPENAF et le conseil de sites qui sont un petit peu les garants du système.

Par rapport à votre questionnement, je ne peux que conseiller aux communes de poursuivre leur document d'urbanisme. Vous savez que la Corse est dans une situation atypique, par rapport à ces fameux documents d'urbanismes, et moi, je souhaite vraiment que les communes prennent en responsabilité cette compétence. Il n'est pas du rôle des services de l'Etat d'avoir la vision du territoire à la place des maires, ce n'est absolument pas le rôle des services de l'État.

Par contre, et je crois que le président de l'AUE ne dirait pas autre chose, les services de l'État et ceux de l'AUE sont là aussi pour accompagner les maires. On sait que c'est très difficile d'élaborer un PLU, un document d'urbanisme et que, souvent, très souvent même, il faut aller sur le terrain, se confronter à l'exercice. Je l'ai vu dans un certain nombre de communes, j'ai même proposé qu'avec le président de l'AUE, dans certains secteurs où la situation est compliquée, je pourrais prendre la commune de Sari Solenzara ou Petreto-Bicchisano, je pense que ce sont des maires qui ont besoin d'être aidés par nos services. Mais, parfois, il faut aussi que ça remonte d'un cran pour qu'on s'approche un peu du pragmatisme, et notamment pour répondre à des attentes des Corses qui ne comprennent pas toujours nos textes, nos réglementations, parce qu'on touche là au droit des sols et aussi au droit de propriété. Parfois, des gens investissent des sommes pour acheter un terrain et à la fin on se rend compte que le terrain n'est plus constructible et là, il ne s'agit pas de spéculation.

Donc, il faut qu'on soit extrêmement pragmatiques, et surtout, je pense, qu'on aille sur le terrain voir un petit peu, par rapport à l'espace qui nous est donné dans le cadre du PADDUC ou des dispositions législatives ou réglementaires, comment on peut être dans un véritable accompagnement des maires qui sont confrontés à ce sujet, et vous l'avez bien rappelé à travers votre question, des sujets extrêmement difficiles et sensibles.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète.

Donc, la question suivante va être posée par le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », elle concerne la conciliation de la préservation de l'environnement et de l'activité économique sur les plages. C'est Mme Stéphanie GRIMALDI qui va la poser. Vous avez la parole.

**Question posée par le groupe « La Corse dans la République »- « A Corsica indè a Republica » : Conciliation de la préservation de l'environnement et de l'activité économique sur les plages.**

**Mme Stéphanie GRIMALDI**

Merci, M. le Président.

Mme la Préfète, l'article 30 de la loi littoral fixe le principe de libre accès des piétons aux plages.

Ainsi, l'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche et de cultures marines.

Les plages doivent être libres de toute occupation au moins six mois par an et toutes les installations privées doivent satisfaire les besoins des usagers de la plage, être autorisées par une AOT (autorisation d'occupation temporaire) et être démontables.

Le schéma de mise en valeur de la mer du PADDUC voté par la Collectivité de Corse vient préciser l'application de ces principes et définit les orientations d'aménagement des plages en Corse. Il a, ainsi, instauré une classification des plages allant de la plage naturelle à la plage urbaine, précisant également les activités qui en découlent et qui peuvent y être exploitées.

À travers son volet protection, celui-ci interdit l'implantation d'établissements de bord de mer sur les plages dites naturelles fréquentées situées en ERC, une interprétation confirmée par un document en date du 15 mai 2017 : « le PADDUC et ses implications dans les documents d'urbanisme » que vos services ont cosigné avec ceux de l'Agence de l'urbanisme.

Il est important de préserver notre environnement exceptionnel et de permettre un libre accès aux plages, tout en maintenant une activité économique sur certaines plages au risque d'un grave impact social, sachant que l'ensemble de ces activités représente plus d'un millier

d'emplois directs et tout autant d'emplois directement induits dans notre économie locale.

Ma question a donc deux volets :

Tout d'abord, à court terme, comment comptez-vous concilier la préservation du domaine public maritime et le développement économique et, plus précisément, comment seront traitées les demandes d'occupation temporaire du littoral afin d'assurer également une égalité de traitements des professionnels ?

Ensuite, à plus long terme, il est essentiel d'aider les communes qui le souhaitent, à pouvoir obtenir l'attribution de la concession de leurs plages.

Un préalable à la volonté de reprise par les communes, me semble être un assainissement de certaines problématiques identifiées au cas par cas, afin de sécuriser les maires.

Ainsi, Mme la Préfète, comment favoriser cette attribution de concessions ? Comment comptez-vous aider les communes à obtenir la concession de leurs plages afin de sécuriser les activités existantes ? Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse de Mme la Préfète.

### **Mme la Préfète de Corse**

Comme vous l'avez compris, c'est un sujet qui nous préoccupe et qui a nécessité que l'on se dote d'une véritable stratégie pour éviter cette gestion au coup par coup des AOT.

Je rappelle aussi qu'il n'y a, bien entendu, pas de droit de tirage sur le domaine public maritime. Et vous avez certainement, les uns et les autres, constaté des abus, j'ai quelques petites photos à votre disposition, et je crois que nous pouvons tous être d'accord sur le fait qu'on ne souhaite pas voir ce genre de choses sur les plages de Corse, sur le domaine public maritime qui, je le redis, est notre bien commun.

Donc, cette stratégie elle recouvre plusieurs horizons temporels, et vous y avez fait référence dans votre intervention. Elle repose d'abord sur une méthode : la prise de décision au bon niveau, c'est-à-dire le préfet, que ce soit en Corse-du-Sud ou en Haute-Corse, ce sont les préfets qui signent

désormais les AOT ; une harmonisation Corse-du-Sud et Haute-Corse qui est aussi nécessaire ; des décisions prises au 31 mars au plus tard, les premières décisions ont été prises le 15 février, et pour ce qui concerne la Corse-du-Sud, toutes les autorisations ou les refus ont déjà été signés par mes soins et, comme l'an dernier, trois quart des demandes ont été honorées et font l'objet donc d'une décision favorable ; une concertation et de la pédagogie, mais il faut encore que j'en fasse puisqu'effectivement, il y a pas mal de désinformation sur ce sujet, vous l'avez tous constaté.

Bien sûr, j'ai évoqué ma stratégie avec le président du Conseil exécutif, avec le président de l'AUE qui a assisté à certaines réunions que j'ai provoquées, la présidente de l'ATC, les maires concernés en présence de l'UMIH, professionnels du tourisme, l'UMIH que j'ai vu en bilatéral, les associations de l'environnement, toutes les associations de l'environnement et de défense des plages, je les ai personnellement reçues, le collectif des paillottiers de Porto-Vecchio que j'ai également reçu. Et puis, j'ai souhaité aussi qu'on puisse, en accord avec l'AUE, mettre en place un groupe de travail plus qualitatif de l'aménagement des plages car il y a des pistes de progrès, il a des endroits magiques en Corse avec des paillotes qui nécessitent quand même une certaine amélioration qualitative. Tout le monde ne peut pas avoir des plages comme à Belgodère, c'est bien dommage. C'est vrai que je fréquente une plage qui se trouve à Belgodère, qui est la plage de Lozzari, et je souhaiterais vraiment que ça reste un exemple pour l'aménagement du littoral en Corse et du domaine public maritime, en particulier. Vous allez faire des envieux, M. le Président de l'ODARC.

Une stratégie pragmatique, je le redis, 2019 sera encore une année transitoire pour permettre aux maires d'utiliser l'outil concession de plages auquel vous avez fait référence. Et je précise que le nombre d'AOT accordées est exactement le même que celui de 2018. Donc, à ce niveau, il n'y a pas eu de restrictions en 2019, alors que j'aurais dû refuser la moitié des AOT, je tiens aussi à le mentionner.

On s'était mis d'accord, avec la présidente de l'ATC et le président de l'AUE, sur le fait qu'il fallait se laisser cette année transitoire pour permettre justement aux communes, dans un pacte girondin, de se doter de cet outil concession de plage qui est un outil, à mon avis, extrêmement intéressant, Mme BOZZI pourrait en témoigner puisqu'en tant que maire, elle l'a mis en œuvre.

Il est intéressant à bien des égards. Il correspond aussi aux souhaits des professionnels du tourisme qui l'ont exprimé dans le cadre de l'UMIH. Accessoirement, il procure aussi à la commune une recette, ça

doit être de l'ordre de 100 000 € pour votre commune. Et puis, ça permet aux professionnels du tourisme d'avoir une visibilité puisque les concessions de plages s'inscrivent dans une durée assez intéressante.

Je voudrais aussi tordre le cou à ce qui a été dit par certaines personnes : le décret plage, qui prévoit, dans certains cas, un pourcentage d'occupation, ne s'applique que dans le cadre d'une concession de plage.

Je n'accepterai pas non plus, à cet égard, la mise en cause d'un fonctionnaire, qui n'est d'ailleurs plus en poste depuis six ans, sur le domaine public maritime et les AOT. Et, comment laisser croire, aussi, que les décisions que nous allons prendre avec mon collègue de Haute-Corse, vont impacter l'emploi à hauteur de mille emplois, même de quatre cents c'est complètement faux, c'est complètement faux et je l'ai dit au collectif qui est venu me rencontrer, tout cela est complètement faux, et je suis prête à le démontrer.

Il n'est pas utile de chercher un coupable pour justifier de ne pas respecter la loi. Je le redis, le DPM est notre bien commun, les Corses y sont très attachés, on ne peut plus accepter les dérives que je vous ai illustrées à travers des photos. On ne peut plus accepter non plus les zones de non-droit. Et le sondage de Corse-Matin, à l'été 2018, a montré que 94 % des Corses qui ont répondu, sont favorables à notre action. Et je crois qu'il faut garder tout cela en tête.

Et puis, il y a le long terme, parce que gouverner c'est aussi prévoir. Il n'a échappé à personne, et surtout pas à vous, bien entendu, que nous sommes dans une phase de dérèglement climatique et d'évolution du trait de côte. C'est donc la raison de l'expérimentation qui est lancée, sur une largeur de littoral de 19 kilomètres, par le directeur du Conservatoire du littoral avec un certain nombre de services de l'État mais aussi des collectivités.

Et donc, je pense qu'il faut s'inspirer surtout des exemples réussis et cette expérimentation devrait aussi faire de la Corse un territoire pilote, dans ce domaine-là, et je crois que les résultats de cette expérimentation seront extrêmement utiles pour apporter aussi aux maires, des outils de planification de long terme, et je pense que c'est leur souhait.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il reste trois questions.

Donc, l'antépénultième à poser par « Femu a Corsica ». Cette question concerne les moyens aériens de lutte contre les incendies. C'est Guy ARMANET qui va la poser. Vous avez la parole.

**Question posée par M. Guy ARMANET au nom du groupe « Femu a Corsica » : Moyens aériens de lutte contre les incendies.**

**M. Guy ARMANET**

M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'Exécutif, Mme la Préfète, je ne sais pas si vous venez de faire le lien avec ce que je vais dire, mais j'ai bien entendu vos propos, « gouverner c'est prévoir », et vous avez fait allusion aussi à un certain dérèglement climatique qui nous frappe au quotidien et vous en avez bien conscience.

Il y a un mois, la Corse a connu un nouvel épisode d'incendies particulièrement violent avec une cinquantaine de départs de feu dans toute l'île. Les flammes ont parcouru et détruit près de 1 300 hectares à Calinzana, ainsi que plusieurs dizaines d'hectares à Sampolu, Todda, Zonza mais aussi à Siscu, Ghisoni et Ped'Orezza.

Les moyens mobilisés ont été particulièrement importants : pompiers, sapeurs forestiers de la Collectivité de Corse et autres forces de sécurité civile ont été déployés au sol ; deux Canadair et deux Tracker sont intervenus dans les airs.

En ma qualité de président du SIS de Haute-Corse, j'adresse bien sûr mon soutien aux maires et aux habitants des communes respectives qui ont été frappées par ces terribles incendies, ainsi que mes plus sincères félicitations aux différents personnels mobilisés sur ces incendies. J'ai, pour ma part, pu, une nouvelle fois, mesurer directement la réactivité, le professionnalisme et l'engagement dont les personnels du Service d'incendie et de secours de Haute-Corse et de Corse-du-Sud ont fait preuve sur ces différents départs de feu.

L'an dernier, à la même époque, une série d'incendies s'était déjà déclarée dans des circonstances similaires et avait ravagé, durant le seul mois de janvier, plus de 1 925 hectares dans le Cismonte. Le caractère répétitif des feux de forêts de grande ampleur à cette période de l'année, doit une nouvelle fois nous alerter, nous interpeller. Nous devons en tirer tous les enseignements nécessaires, afin d'anticiper au mieux les conséquences du dérèglement climatique sur l'organisation des moyens de lutte contre les incendies, notamment en termes de moyens aériens.

Pour rappel, les moyens aériens dits “nationaux” sont aujourd’hui constitués de 12 Canadairs, 8 Trackers et 2 Dash basés à Nîmes. En Corse, lors de la période estivale, 4 de ces avions (2 Canadairs et 2 Trackers) sont pré-positionnés de manière permanente à Aiacciu et Solenzara, alors qu’aucun moyen n’est pré-positionné sur notre territoire pendant le reste de l’année.

Ainsi, Mme la Préfète, êtes-vous favorable à ce que deux avions soient stationnés en permanence, à Bastia ou à Ajaccio, afin de lutter plus efficacement contre les incendies et ce, tout au long de l’année ?

L’État est-il prêt à s’engager à ce que des moyens soient systématiquement pré-positionnés à Bastia ou à Ajaccio, hors saison estivale, lorsque le risque incendie est élevé, afin d’améliorer ainsi la réactivité opérationnelle ?

De plus, je voudrais ajouter que la Corse se trouve au milieu de la Méditerranée, bien évidemment, à seulement 12 kilomètres de la Sardaigne et 90 kilomètres du littoral Toscan. Ne serait-il pas temps de renforcer les partenariats à l’échelle de l’Union européenne sur la problématique des incendies ?

A ce titre, pourquoi ne pas travailler à faire de la Corse une « tête de pont » de certains de ces moyens Européens au profit de tout l’arc Méditerranéen ?

Et enfin, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le SIS de Haute-Corse n’a toujours pas de directeur. Par ailleurs, je viens de recevoir deux candidatures au lieu de trois, une de Mayotte, une autre du centre Corse, de la direction générale de la sécurité civile. Sachant qu’un officier supérieur Corse a postulé à ce poste, qu’est-il advenu de sa demande ? Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, la réponse de Mme la Préfète.

### **Mme la Préfète de Corse**

MM. les Présidents des SIS, comme vous et avec vous, M. POLI, j’étais, lors des incendies, présente jour et nuit, aux côtés de nos pompiers, nos gendarmes, nos maires. Je crois que ça aussi, c’est extrêmement important, ils nous l’ont dit.

Oui, mais il faut s'interroger sur le caractère répétitif de ces incendies hors saison. Oui, le dérèglement climatique y est certainement pour quelque chose, mais peut-être que certaines pratiques, au demeurant interdites, comme les écobuages, y sont aussi pour quelque chose.

Alors, je rappellerai simplement, et ça sera peut-être aussi un outil de communication, qu'une heure de Canadair, c'est 16 000 €, une heure de Tracker c'est 6 000 €. Donc, c'est important aussi qu'on l'ait en tête par rapport aux citoyens parfois un peu imprudents dans le meilleur des cas.

Comme à chaque évènement, j'ai souhaité que nous partagions notre analyse pour améliorer la gestion de crise et envisager surtout les mesures de prévention possibles.

Donc, j'ai tenu à ce que ce soit Mme GOURAULT, elle-même, qui préside le retour d'expérience qui a eu lieu le 15 mars à Bastia, dans le cadre de son déplacement. Alors, vous étiez présent, vous avez pu, comme moi, entendre des critiques, mais ça c'est normal, dans une crise, il y a toujours des choses à améliorer, mais surtout vous avez entendu des propositions qui, parfois aussi, émanaient des maires et des propositions extrêmement judicieuses.

Mme GOURAULT a d'emblée indiqué qu'au niveau gouvernemental, il y a avait une volonté de travailler à l'échelle de la Méditerranée, vous l'avez rappelé, pour mutualiser les moyens, favoriser les solidarités, et pourquoi pas, effectivement, que la Corse soit la tête de pont de ce travail.

Alors, le 25 avril prochain, je vous l'ai indiqué, j'ai souhaité que Jacques WITKOWSKY, le directeur général de la sécurité publique, vienne en Corse tenir un séminaire pour que, justement, nous ayons l'occasion d'évoquer tous ces sujets. Il m'a fait savoir que le renforcement du partenariat avec l'Europe constitue l'un des maillons de la chaîne de solutions susceptible de participer à l'amélioration de la lutte contre les feux de forêts.

Le ministère de l'Intérieur et l'Entente pour la forêt méditerranéenne, en partenariat avec les collectivités territoriales, portent un projet d'excellence pour les opérations aériennes de secours et de lutte contre les feux de forêts. Ce centre d'excellence repose sur trois piliers : les nouvelles technologies, la formation, la diffusion de bonnes pratiques. Et l'ambition commune est bien de tendre vers d'autres projets pour constituer un véritable pôle européen de sécurité civile.



Et des perspectives peuvent être recherchées pour la Corse dans ce cadre européen : protéger nos populations, préserver nos territoires, agir de concert avec les maires, les intercommunalités. Telle est notre ligne de conduite avec les trois échelles que vous avez évoquées dans votre intervention, le niveau régional, le niveau national et, également, le niveau européen.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète.

L'avant-dernière question concerne la charte pour l'emploi local et elle va être posée par Mme Laura-Maria POLI, au nom du groupe « Corsica libera ». Vous avez la parole, chère collègue.

**Question posée par Mme Laura-Maria POLI au nom du groupe « Corsica libera » : Charte pour l'emploi local.**

**Mme Laura-Maria POLI**

Merci, M. le Président.

Mme la Préfète, vous n'êtes pas sans savoir que la Corse compte, au dernier trimestre 2018, 22 470 chômeurs dont 7 230 inscrits depuis plus d'un an.

Vous n'êtes pas non plus sans savoir que la Corse est également le territoire ayant le taux de précarité le plus important avec une personne sur cinq, vivant sous le seuil de pauvreté.

La situation sociale, la question du chômage et de l'emploi sont les principales préoccupations des Corses, et une priorité pour les élus que nous sommes.

Les Corses, et notamment les plus jeunes, ont le droit inaliénable de vivre, étudier, et travailler au pays.

La charte de l'emploi local, signée le 24 mai 2017 à Bastia puis le 18 juillet 2017 à Aiacciu, est sans aucun doute, au vu de la situation dans laquelle se trouve la Corse, un des moyens efficaces pour lutter contre ces fléaux.

Cette charte prévoit, notamment, de favoriser le recrutement de ceux qui ont leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse et dont les compétences sont suffisantes et, également, d'intégrer la dimension de la langue corse dans la vie de l'entreprise ou des associations et dans toutes leurs activités, de faire de la langue corse une différence compétitive et de permettre aux salariés d'en acquérir un niveau certifié.

Pour autant, à l'époque, la préfecture de Corse et la DIRECCTE ont contesté son principe en avançant que la charte pouvait être discriminatoire.

Le représentant de l'État en Corse allant jusqu'à faire état de possibles sanctions financières et de poursuites pénales à l'encontre des

signataires. Alors que, je le rappelle quand même, cette charte est un engagement moral et n'a pas de valeur juridique.

Cette réaction disproportionnée a surtout été incomprise par l'ensemble des Corses en raison, notamment, de l'existence de chartes similaires à Paris ou sur l'île de La Réunion.

Elle est d'autant plus surprenante que, lors de la première réunion, le 29 mars 2016, le directeur régional de Pôle emploi s'était déclaré favorable à la charte, et le recteur de l'académie avait marqué sa solidarité à la démarche.

Alors, à l'époque, trois arguments juridiques étaient avancés par la préfecture.

Le premier : l'illégalité du critère de résidence ou d'origine.

L'illégalité du critère relatif à la langue corse, sauf en lien direct et nécessaire avec l'emploi proposé, était le second critère.

Et, enfin, l'absence de fondement législatif spécifique.

Pour autant, au vu des précédents, ces arguments sont irrecevables.

En effet, nous pouvons nous poser la question : existe-t-il des dispositifs qui prévoiraient explicitement une priorité à l'embauche en fonction de la situation géographique du candidat ? La réponse est oui.

En premier, nous pouvons citer la mairie de Paris. Donc, la mairie de Paris qui a, en effet, mis en place une « charte de développement de l'emploi local » avec certaines entreprises. Ce document a notamment l'objectif de « renforcer l'intervention de la collectivité et de ses partenaires au bénéfice du public des demandeurs d'emploi parisiens ». La ville de Paris expliquant vouloir, je cite : « maximiser les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail ».

Deuxième exemple, on peut citer : la charte pour l'emploi local de La Réunion qui a été validée par les plus hautes instances de la République française.

D'ailleurs, en visite à Saint Joseph de La Réunion, François HOLLANDE, président la République en exercice déclarait : « Partons de

cette nécessité que les emplois disponibles ici, puissent être proposés aux Réunionnais, dès lors qu'ils en ont les compétences ».

Mais alors, quelle différence avec la démarche corse ? Faut-il attendre que notre taux de chômage atteigne le niveau de La Réunion pour bénéficier d'une telle mesure ?

Et enfin, restant dans l'argumentation juridique, la Cour de cassation, elle-même, dans un arrêt de 2016, affirme que « la priorité à l'embauche locale », faisant même référence à la « corsisation des emplois », « n'a aucun caractère discriminatoire ».

Alors, Mme la Préfète, ma question est très simple. Comment expliquer que ce qui vaut pour La Réunion et Paris soit refusé à la Corse, autrement que par une mesure abusive de nature politique ? Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI.**

Merci, chère collègue. Donc, la réponse de Mme la Préfète.

**Mme la Préfète de Corse**

Je pourrais, pour vous répondre, me lancer dans une analyse juridique à travers les décisions que vous avez évoquées, celle de la Cour de cassation que j'ai lue, du coup, ça m'a donné l'occasion d'aller plus loin sur ce sujet, la charte de l'emploi local de la ville de Paris ou la charte de La Réunion.

Donc, le constat juridique est pourtant sans appel, ce qui était proposé ici n'est pas juridiquement conforme. Je l'écrirai avec tout le détail au président de l'Assemblée et au président du Conseil exécutif. Mais moi, mon objectif n'est pas d'engager avec vous une querelle juridique, moi, mon objectif est d'aller sur le fond que vous avez évoqué au début, et de faire en sorte que l'activité économique en Corse, elle permette effectivement d'offrir une insertion durable aux personnes qui sont chômeurs ou aux personnes qui sont en situation de vulnérabilité.

Et plutôt que de partir dans de mauvaises conditions juridiques, moi je vous propose plutôt de faire ensemble un travail, d'abord qui partira d'un état des lieux, les offres d'emplois non pourvus, alors il y a celles de Pôle emploi, mais vous savez très bien que Pôle emploi n'a que 1/3 des offres d'emploi et des demandeurs d'emploi aussi.

Donc, il y a aussi un autre élément, c'est le besoin de main-d'œuvre de la DIRECCTE, c'est une étude qui est faite dans toutes les régions et qui apporte des éléments un peu plus précis sur les constats.

Et puis, pour avoir déjà fait ce travail, j'avais eu l'occasion d'en parler à M. BIANCUCCI, il y aussi à s'intéresser à ce qu'on peut faire en matière de commande publique, à la fois par rapport à la Collectivité qui est un gros donneur d'ordre, mais également les intercommunalités et l'État, et s'intéresser à une optimisation du processus de décision en utilisant ce que permet le Code des marchés publics. Le Code des marchés publics, il ne dit pas de prendre au moins disant, il indique de prendre au mieux disant.

Donc, ce qui est très important, et je le dis souvent aux élus, c'est le cahier des charges. Le cahier des charges ce n'est pas un acte technique, le cahier des charges, qui précède un appel d'offres, c'est un acte politique.

Donc, j'avais fait ce travail parce que j'avais été très choquée en arrivant à Albi, de voir que le parvis de la cathédrale, de cette magnifique cathédrale Sainte-Cécile, c'était du granit chinois, alors que ce département comptait des granitiers de grande qualité qui exportaient leur savoir-faire. Et nous avons fait un travail avec les entreprises sur le cahier des charges qui nous a permis de respecter le Code des marchés publics, en précisant tout simplement les caractéristiques de ce matériau.

Donc, je pense, et je prends cet exemple, mais il y en aurait beaucoup d'autres, je pense qu'on peut faire quelque chose de juridiquement conforme et qui réponde à vos objectifs qui sont tout à fait légitimes, et que je partage. Mais, simplement, il faut le faire dans un cadre légal. Mon rôle, c'est aussi de vous protéger, c'est aussi de dire le droit et je ne pourrais pas faire autre chose.

Mais je tiens à votre disposition les éléments juridiques que je ne vais pas développer ici pour ne pas lasser l'auditoire, mais je tiens à disposition les analyses juridiques qui ont été faites par le niveau national et je ne suis pas loin de penser que les services juridiques ici peuvent partager cette démarche. En tous les cas, on est à votre disposition, y compris pour échanger au plan juridique, puisqu'il y a eu une analyse de faite sur les documents et sur tout ce que vous avez précisé, mais croyez bien que sur le fond, on souhaite pouvoir avancer sur ce sujet, au bénéfice des Corses qui n'ont pas d'emploi.

### **Le Président TALAMONI**

Permettez-moi, Mme la Préfète, de m'étonner de votre réponse parce qu'à aucun moment, dans cette réponse, vous nous expliquez pourquoi une charte en faveur de l'emploi local peut être possible à Paris ou à La Réunion, à Paris avec, d'ailleurs, un partenariat, y compris avec le groupe Casino et l'armée de terre, et que la même démarche serait impossible en Corse.

Sincèrement, Mme la Préfète, j'avoue ne pas avoir entendu, dans vos propos, d'éléments de nature juridique susceptibles d'être convaincants. Donc, nous poursuivrons sans doute cette discussion dans un autre cadre.

### **Mme la Préfète de Corse**

Parce que je ne les ai pas évoqués, donc ils ne peuvent pas être convaincants, mais je peux les évoquer si vous le souhaitez.

### **Le Président TALAMONI**

Vous pouvez nous expliquer pourquoi ça n'est pas possible en Corse et c'est possible à Paris ?

### **Mme la Préfète de Corse**

Il ne s'agit pas tout à fait du même document, mais je peux vous redire un petit peu les choses.

Donc, je précise, je pense que c'est important que tout le monde l'entende : toute disposition engageant l'entreprise et visant à favoriser le recrutement ou l'accès à la formation des personnes résidants en Corse ou d'origine corse, pourrait être constitutive de discrimination à l'embauche en raison du lieu de résidence ou de son appartenance vraie ou supposée à une nation, ce qui est proscrit par le Code du travail, ainsi que par le Code pénal.

Le caractère illicite de telles dispositions, ne fait aucune doute, a été confirmé tant par la direction générale des collectivités locales, que la DGEFP, donc qui est sur le volet métier. Elles contreviennent en effet, au principe de non-discrimination qui figure au cœur des droits, tant national que communautaire.

Dans l'arrêt de la Cour de cassation que vous évoquez, pris le 12 décembre 2016, dans le cadre d'un contentieux opposant plusieurs

syndicats, le syndicat des travailleurs corses, la Cour n'a en aucun cas méconnu ou infirmé ce principe, mais s'est bornée à constater l'insuffisance des éléments de preuve apportés par les plaignants.

Les engagements figurant dans la charte en faveur de l'emploi à la Réunion, signée le 11 juin 2015, en présence du Premier ministre de l'époque, ne contreviennent nullement à ce principe. Il n'y figure ainsi aucunement le critère de centre d'intérêts moraux et matériels liés à un territoire, afin de favoriser l'accès aux emplois salariés du secteur privé au bénéfice de personnes relevant de catégories spécifiques, telles que décrites dans le projet de charte élaboré en Corse.

Je vous confirme que ce type de critères à caractère discriminatoire, ne trouve à s'appliquer que dans les cas spécifiques de discrimination positive, définit par le législateur, par exemple dans le cas des quartiers relevant de la politique de la ville.

La charte de développement de l'emploi local signée par la mairie de Paris, que vous avez également évoquée, ne fait également nul usage d'un tel critère.

Voilà, précisément, ce qui fonde notre analyse, mais on pourra en discuter de manière plus approfondie dans un autre lieu que celui-ci.

### **Le Président TALAMONI**

Je crois que, effectivement, ça sera très utile, notamment pour les quelques juristes qui participent à cette Assemblée, il y en a un grand nombre. Mais je crois vraiment que votre démonstration n'aura convaincu personne, si ça n'est simplement d'une position de principe qui n'a rien à voir avec le droit, ce qu'on dit en Corse, mais je vais vous le traduire par courtoisie : « A raghjò ghjè a toia, ma a capra ghjè a mea », c'est-à-dire : « la raison c'est la tienne, mais la chèvre c'est la mienne ».

Donc voilà, en quelque sorte, la seule conclusion que nous pouvons donner à cet échange, en espérant qu'il puisse se poursuivre dans de meilleures conditions et dans des conditions peut-être de bonne foi, ce qui est la moindre des choses.

M. le Président du Conseil exécutif, sur cette question importante.

### **Le Président SIMEONI**

Juste un point, on ne va pas trancher ce débat maintenant. Effectivement, Mme la Préfète, la sincérité m'oblige à dire qu'à ce stade, je n'ai pas été convaincu par les arguments qui vous ont été fournis, je ne sais trop par quel service, je crois la DGCL ?

Donc, je disais que je n'ai pas été convaincu par les arguments qui vous ont été transmis, mais on en discutera.

Donc, ce que je vais faire, c'est que je vais vous saisir officiellement d'une demande de transmission de ce document pour qu'on puisse avoir un débat juridique serein sur cette question, qui est une question politiquement, économiquement et socialement essentielle. Et que le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse puissent, dans des conditions juridiques que nous rechercherons sécurisées, prendre, en notre âme et conscience, un certain nombre de décisions, y compris si un désaccord d'ordre juridique devait persister entre nous et les services de l'Etat jusqu'à faire trancher ces points de discussion et de désaccords juridiques, y compris par les juridictions compétentes.

Parce qu'une fois encore, très sincèrement, en l'état, l'argumentation qui est développée par les services centraux, n'est absolument pas convaincante. Mais, pour aller plus loin, nous attendrons bien sûr que vous nous ayez communiqué l'intégralité des pièces. Merci beaucoup.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.



La dernière question concerne la précarité en Corse et c'est Mme Danielle ANTONINI, pour le groupe « Femu a Corsica », qui va poser cette question. Vous avez la parole, chère collègue.

**Question posée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : La précarité en Corse ».**

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci, M. le Président.

Mme la Préfète, dans une île où plus d'un Corse sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, la question de la précarité, de l'aggravation des inégalités et de l'exclusion sociale, est au cœur de tous les débats.

De plus, la Corse connaît également une forte dévitalisation des territoires de l'intérieur, accentuée aujourd'hui par la fracture numérique et la disparition progressive des services publics.

La conséquence de cette paupérisation est un important phénomène de renoncement aux soins, auquel viennent s'ajouter les difficultés rencontrées par les établissements sanitaires, notamment en termes de prise en compte des spécificités insulaires. L'ensemble des experts et professionnels de santé s'accordent à dire que le coefficient géographique de 11 % affecté à la Corse reste inadapté à la réalité de notre territoire, alors qu'il s'élève en moyenne aux alentours de 30 % pour la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion.

Permettez-moi, Madame, de vous dire mon inquiétude face à cette situation en tant qu'élue, en tant que médecin et surtout en tant que Corse.

Ces fractures sociales et territoriales sont réelles, mais elles ne doivent pas être une fatalité.

L'importance de la question économique et sociale en Corse a conduit notre majorité à faire de la lutte contre la précarité une priorité politique dès son accession aux responsabilités en décembre 2015, ce qui s'est notamment traduit par l'adoption et la mise en œuvre, par notre Collectivité, d'un plan de lutte contre la précarité, une première en la matière.

La gravité de la crise économique, sociale, culturelle, et désormais politique, révélée par le mouvement des « gilets jaunes » et les

différentes mobilisations citoyennes intervenues depuis novembre 2018, est sans précédent.

En Corse, ces revendications ont une résonance particulière dans le sens où le niveau général des prix est nettement supérieur à celui du Continent, alors même que le revenu annuel des ménages situe la Corse parmi les territoires les plus défavorisés. Cet écart significatif suscite chez les Corses un profond sentiment d'injustice, que nous ne pouvons, bien-sûr, que partager.

Suite à la crise des « gilets jaunes », les présidents du Conseil exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse et du CESEC ont été à l'initiative de la première « Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse ». Les deux mois de travaux avec les collectifs citoyens de lutte contre la précarité et les acteurs économiques concernés ont abouti à la rédaction d'une résolution solennelle, votée à l'unanimité, lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, sous les applaudissements des « gilets jaunes ».

En parallèle, la déclinaison corse du « grand débat national », voulu par le Président MACRON, est un véritable flop, tant au niveau de l'investissement des maires que de la participation des citoyens.

Cela démontre, une fois de plus, les spécificités politiques d'une Corse qui, contrairement aux régions du Continent où l'on peut observer une grande méfiance vis-à-vis de la classe politique, rassemble de manière innovante pour aboutir à un diagnostic partagé et des propositions communes pour lutter contre la précarité.

La résolution a permis ainsi de valider, avec l'engagement des grandes enseignes corses de la distribution, la création d'un panier de deux cent trente-trois produits de première nécessité dont le bas prix sera garanti et contrôlé. Pour autant, des négociations avec l'État doivent être engagées sur les autres propositions formulées, notamment sur la demande d'une fiscalité adaptée à l'insularité dans le domaine des carburants, à l'instar de ce qui est en vigueur à La Réunion, et plus largement, au sujet d'un statut fiscal et social pour la Corse.

Nous vous le demandons aujourd'hui, très clairement, Madame, quelle réponse l'État compte-t-il donner à ces propositions qui bénéficient d'une forte légitimité démocratique ?

D'autre part, lors de la présentation de sa « stratégie » de lutte contre la pauvreté en septembre 2018, le Président MACRON annonçait le

débloqué de 8 milliards d'euros pour financer les mesures prévues par son plan pauvreté. Or, nous avons appris récemment que les financements octroyés à la Corse en 2019 s'élèveraient à 382 000 €, dont 282 000 € sont d'ores et déjà fléchés.

Face à ce fléau qu'est la pauvreté, l'ambition de l'État, traduite dans ce « grand plan », se chiffre donc, en Corse, à 382 000 euros, ce qui représente 1 euro et 15 centimes par citoyen Corse. S'agit-il, Mme la Préfète, d'une méconnaissance profonde des réalités de notre territoire, ou plus simplement d'un manque de volonté de la part de l'État ?  
Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Donc, la réponse de Mme la Préfète.

### **Mme la Préfète de Corse**

Alors, s'agissant de la précarité en Corse, je partage votre constat, tous les rapports le montrent et, malheureusement, sont assez éloquents.

Alors, tous les services de l'État sont engagés pour lutter contre la précarité aux côtés, bien sûr, des acteurs qui ont aussi des compétences et des responsabilités, et la Collectivité de Corse bien sûr, reste, de par les compétences qui lui ont été transférées, le chef de file de l'action sociale.

Mais je crois, Madame, que nous n'avons pas la même calculatrice. Quand on fait la somme des engagements financiers de l'État en faveur de la précarité, je peux vous assurer que ma calculatrice affiche nettement plus que 1,15 euros par habitant.

Le montant que vous évoquez concerne la contractualisation que nous envisageons avec le président du Conseil exécutif, donc 383 000 € auxquels viennent s'ajouter 164 000 € mobilisés dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion. Et, bien sûr, s'ajoute à tous ces moyens, la liste des financements apportés par l'État. Je vous fais grâce de cette liste, je peux la transmettre au président de l'Assemblée.

Je citerai quand même quelques éléments : 5 M€ pour l'hébergement, 1 M€ pour la politique de la ville, 62 M€ pour l'allocation adulte handicapé, 4,8 M€ pour l'insertion par l'activité économique, etc.

Je vais m'arrêter là, et je transmettrai donc cette liste assez exhaustive.

Mais, au final, là encore, et c'est l'ancienne directrice de l'action sociale que j'ai été, qui s'adresse à vous, croyez-vous que la politique en faveur des plus démunis, se résume à de l'arithmétique ? Je ne crois pas.

Vous le savez bien, nous devons faire avec les personnes, les aider à retrouver une dignité par le travail, parfois rechercher la parcelle d'autonomie qui existe dans chaque personne. Vous êtes médecin, vous le savez bien, aider les personnes à surmonter leur pudeur en Corse, se poser la question de savoir pourquoi il y a autant de personnes en Corse qui ne font pas valoir leurs droits. C'est quelque chose qui doit vraiment nous amener à réfléchir ensemble. C'est une urgence.

Croyez bien que, dans ce domaine, la volonté de l'État, c'est d'additionner ses forces avec les vôtres. Et je le redis, la Collectivité de Corse, chef de file de l'action sociale, a pris des initiatives avec un plan de lutte contre la précarité qui ne date pas tout à fait d'hier, plan dans lequel les services de l'État seront partie-prenante, seront actifs aux côtés de la Collectivité.

Et, dans le cadre du plan national que vous évoquez, croyez bien que je ferai tout sur les autres mesures. On en a évoqué une, c'est celle de la contractualisation qui aura lieu partout sur le territoire, avec les conseils départementaux en l'occurrence ; ici, la Collectivité de Corse. Mais il y a encore beaucoup d'autres mesures, il y en a qui s'adressent aux maires, et je ferai tout pour obtenir le maximum de moyens pour la Corse, compte tenu de sa situation.

Et je pense qu'il y a effectivement urgence, mais il y a aussi une place pour l'innovation sociale et je pense que, là-aussi, nous pourrions apporter une contribution définitive.

Vous m'avez interrogé sur les conclusions de la conférence sociale, en ce qui concerne votre discussion avec les grandes enseignes. Là, c'est quelque chose qui vous appartient, dans laquelle je n'ai pas à m'immiscer.

L'autre sujet qui concerne les carburants, je l'ai indiqué aussi à plusieurs reprises, j'ai décidé, dès le 1<sup>er</sup> décembre, de lancer un audit sur l'ensemble de la chaîne de Fos-sur-Mer, à la station-service, pour vraiment connaître la décomposition du prix.

Cet audit, est un audit extrêmement approfondi qui fait suite d'ailleurs, au constat qui avait été fait par le rapport de la mission IGF, d'avoir un taux de TVA diminué de 7 % et d'avoir des prix qui sont

supérieurs de 7 à 8 % à ce que l'on peut observer ailleurs. Il y a quand même une anomalie qu'il nous appartient de démontrer.

À partir de ces conclusions pour lesquelles j'ai demandé un appui aussi du niveau national, pour pouvoir avoir plus rapidement les éléments, puisque je le sais, il s'agit d'une attente très importante, les « gilets jaunes » bien sûr que j'ai eu l'occasion de rencontrer à six reprises, mais pas seulement les gilets jaunes, c'est une attente de tous les corses de savoir ce qu'il en est de cette décomposition des prix, de savoir pourquoi il y a un tel écart entre la baisse de TVA et le prix constaté à la pompe. Ça aussi, c'est une volonté de transparence que l'État souhaite avoir, et ensuite bien sûr, prendre les décisions politiques mais qui s'imposeront à partir de cet état des lieux.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Préfète, donc nous en arrivons au moment de la conclusion, si vous voulez dire deux mots, après quoi, le Président du Conseil exécutif et moi-même, nous exprimerons en conclusion.

## INTERVENTIONS DE CONCLUSION AU DEBAT

### Mme la Préfète de Corse

Moi, j'ai déjà beaucoup parlé cet après-midi, MM. les Présidents, vous dire que j'ai apprécié cet exercice empreint de franchise, vous l'avez dit, M. le Président, et qui permet aussi d'engager non seulement un débat, mais peut-être dresser aussi quelques perspectives, on l'a évoqué avec les deux président de SDIS, il me semble important que nous puissions continuer notre travail en commun, en mobilisant là-aussi, s'il le faut, de l'expertise nationale, des moyens supplémentaires. Vous savez que je suis aussi à vos côtés pour obtenir des moyens supplémentaires au bénéfice de la Corse. Je pense que vous n'en doutez pas, d'ailleurs.

Donc, c'est un sujet qui nous préoccupe, qui préoccupe également tous les Corses, qui préoccupe les maires, nous les avons entendus, leurs attentes sont énormes et leurs propositions sont aussi tout à fait intéressantes.

Nous avons évoqué aussi, M. le Président, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur, l'emploi et donc je redis ma disponibilité, celles de mes services pour travailler sur le volet juridique, mais pas seulement. On ne va pas se contenter de faire du droit, même si on a beaucoup d'avocats dans cet hémicycle. Je pense que ce qui est important, c'est l'action que nous pouvons conduire sur des politiques publiques extrêmement importantes autour de la formation, de l'emploi, de l'appui aux personnes les plus vulnérables.

Et puis, vous avez évoqué aussi, Madame, tous ces sujets qui nous préoccupent en matière de précarité. Là-aussi, je pense qu'on peut avoir des chantiers communs. Je redis toute ma disponibilité aussi pour travailler avec la Collectivité sur ces sujets qui touchent beaucoup de Corses.

Et j'entends aussi les difficultés des maires que vous avez relayées au travers de tous ces sujets qui touchent à l'urbanisme, et plus généralement, à l'aménagement.

On n'a pas évoqué de manière très précise les sujets de santé, mais cela fera peut-être l'objet, M. le Président, d'une autre discussion

puisque, là-aussi ce sont des sujets extrêmement importants et qui concernent tous les Corses.

En tous les cas, je vous remercie encore, Messieurs les Présidents, pour votre accueil et pour la richesse de l'échange.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Très brièvement.

Merci, Madame la Préfète de Corse, pour votre venue ici, pour vos explications, remerciements qui s'adressent bien sûr, également, à votre secrétaire général, à votre directeur de cabinet, à monsieur le coordonnateur de la sécurité, ainsi qu'à l'ensemble des services de l'État qui vous ont aidée à préparer ces échanges.

Beaucoup de réponses ont été apportées dans le cadre qui est aujourd'hui le vôtre, bien sûr.

Je note cependant que, malgré toute votre bonne volonté et votre détermination à répondre directement à toutes les questions qui vous ont été posées, des points importants n'ont pas pu être éclairés aujourd'hui. Je ne les citerai pas de façon exhaustive mais, simplement, pour mémoire et pour montrer quand même combien nous avons besoin d'aller plus loin, y compris au plan politique, je rappellerai pour mémoire :

Bien sûr, vous n'avez pas pu vous prononcer sur les engagements de niveau ministériel qui avaient été pris (et je parle là d'un passé récent, mais qui pèse sur le présent) vis-à-vis du président ORLANDI, lorsqu'il dirigeait le Conseil départemental de Haute-Corse, concernant la sortie de l'emprunt. François ORLANDI nous a toujours expliqué, et bien sûr nous le croyons volontiers, que l'accord était parfait, au moins en ce qui concerne le consentement des parties, y compris au plan politique, et que malheureusement la signature gouvernementale n'est jamais intervenue. Et je rappelle que, au-delà de ce problème de reprise de la parole donnée, la situation actuelle pénalise lourdement la Collectivité de Corse, donc j'aimerais que vous puissiez répercuter cet échange, y compris au niveau gouvernemental.

Je voudrais vous dire aussi, mais cela a été dit, que sur la charte de l'emploi, nous avons besoin véritablement d'échanger, de croiser parce ce que nous sommes peu convaincus par l'argumentaire qui vous a été fourni et, par contre, nous sommes certains que cette question est essentielle.

J'ai noté également que, par exemple, sur les questions qui vous ont été posées par les deux présidents des SIS, et nous savons que nous sommes tous préoccupés bien sûr par la nécessité de renforcer en permanence les moyens dans ces domaines, qui sont des domaines essentiels, vous n'avez pas répondu sur la question des moyens aériens et sur les perspectives dont nous avons parlé à l'époque, avec plusieurs ministres de l'Intérieur et à propos desquels on nous avait donné sinon des assurances, en tout cas laissé entendre que les choses étaient possibles. Je suis obligé de constater que, pour l'instant, ça n'avance pas.

De la même façon, je note que vous n'avez pas répondu, mais c'est certainement un oubli, sur la question de la candidature d'un professionnel corse qui n'a pas été transmise au président du SIS.

Un dernier mot, enfin, sur la précarité qui est un sujet essentiel partout, mais particulièrement en Corse. Là-aussi, c'est vrai, vous avez souligné que vous avez demandé des investigations pour que l'on comprenne mieux les mécanismes de formation des prix et que l'on regarde notamment si certaines situations de monopole ne conduisent pas à des surprofits. Dont acte. Nous attendons, bien sûr, la restitution de cette enquête, c'est en tout cas ce que nous avons exposé de façon constante aux participants à la conférence sociale, et notamment au collectif des « gilets jaunes » et au collectif contre la cherté de l'essence en Corse.

Par contre, là-aussi, vous n'avez pas pu répondre sur la prise en compte de notre demande d'une fiscalité adaptée à l'insularité. C'est un problème politique.

Mais je voudrais terminer en disant que, et c'est peut-être pour cela aussi que nous aimerions qu'entre aujourd'hui et le 4 avril, les choses évoluent, notamment sur la portée du débat qui est prévu et sur son organisation.

Sur le Continent, on essaye de mettre autour de la table, des gens et des forces qui, depuis longtemps, ne se parlent plus pour identifier des voies d'action dans le futur proche et lointain.



Ici, dès le début de la crise des « gilets jaunes », nous avons réuni, à l'initiative du président du CESEC (Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse), Paul SCAGLIA que je salue en notre nom à tous, le président de l'Assemblée de Corse et de moi-même, nous avons réuni les acteurs sociaux, les collectifs, les syndicats, tous les professionnels de la distribution de produits alimentaires, de la grande distribution, et les professionnels de la filière carburant. Nous avons travaillé, nous avons identifié des solutions et, comme cela a été dit par le Dr ANTONINI, des solutions qui bénéficient d'une légitimité démocratique sans équivalent, aussi bien d'un point de vue de la démocratie représentative, que d'un point de vue de la démocratie électorale et participative.

Donc, pour reprendre une expression qui fait florès : nous cochons toutes les cases. Il faudrait vraiment que cette demande soit prise en compte et qu'elle soit prise en compte sans délai, sauf véritablement à laisser accroire l'idée dangereuse selon laquelle la démocratie en Corse ne sert à rien, et cette idée-là, bien évidemment, aucun d'entre nous ne peut y souscrire.

Je vous remercie, Madame la Préfète.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Madame la Préfète, merci de vous être livrée à cet exercice, même si vous n'avez répondu qu'à des questions d'ordre technique. Et vos réponses, y compris sur le plan technique, ne nous ont pas toujours satisfaits, tant s'en faut.

Sur les questions d'ordre politique, vous vous êtes bien gardée d'avancer et pourtant, et ce sera ma conclusion, le problème corse est éminemment politique, il n'est pas technique, il n'est pas uniquement financier, il n'est pas uniquement juridique, il relève de la volonté d'un peuple de retrouver l'ensemble de ses droits.

Vous avez, à l'abord de votre propos, dit que vous aviez appris le métier de préfète dans le Tarn et vous avez cité Jean JAURÈS que je citerai à mon tour, en conclusion : « *L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir.* »

Alors, nous, nous portons, notre majorité porte un invincible espoir, un immense espoir : celui de voir notre peuple et notre nation recouvrer l'ensemble de ses droits. Et nous sommes, à cet égard, certains que cet espoir sera réalité.

Merci, Madame la Préfète et à bientôt !

À demain, en ce qui nous concerne ! La séance est levée.

**La séance est levée à 17 H 40.**